Groupe Hospitalier
Artois-Ternois
CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Contrôles périodiques réglementaires des installations et équipements techniques sur le GHAT

Centre Hospitalier d'Arras
57 avenue Winston Churchill
CS 90006
62022 ARRAS CEDEX

Marché 26S250

SOMMAIRE

1. **Objet de la consultation**
2. **Présentation des Centres Hospitaliers d'Arras et de Bapaume**
3. **Nature des prestations**
4. **Montant des prestations**
5. **Textes réglementaires**
 - **5.1 Equipements de levage**
 - **5.2 Appareils élévateurs**
 - **5.3 Equipements sous-pression**
 - **5.4 Equipements de travail**
 - **5.5 Installations électriques**
 - **5.6 Installations de protection contre la foudre**
 - **5.7 Installations sportives**
 - **5.8 Réservoirs enterrés**
 - **5.9 Visites Triennales SSI et désenfumages**
6. **Responsabilités**
 - **6.1 Engagements du pouvoir adjudicateur**
 - **6.2 Engagements du Titulaire**
7. **Obligations de moyens et de résultats**
8. **Sécurité**
 - **8.1 Consignes**
 - **8.2 Plan de prévention**
 - **8.3 Registre de sécurité**
 - **8.4 Hygiène**
9. **Sous-traitance/Co-traitance**
10. **Outillage**
11. **Procédure organisationnelle**
12. **Contenu et exécution de la mission**
 - **12.1 Mission 1 : Equipements de levage et dispositifs d'ancrage**
 - **12.2 Mission 2 : Appareils élévateurs**
 - **12.3 Mission 3 : Equipements Sous Pression**
 - **12.4 Mission 4 : Equipements de Travail**
 - **12.5 Mission 5 : Installations Electriques**
 - **12.6 Mission 6 : Installations de Protection Contre la Foudre**
 - **12.7 Mission 7 : Installations Sportives**
 - **12.8 Mission 8 : Réservoirs Enterrés**

12.9 Mission 9 : Visite Triennale SSI et Désenfumage

13. Rapports de visite et de vérification

13.1 Rapports de visite

13.2 Rapports de vérification

14. Litiges

Annexes

1) OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières définit les prescriptions techniques relatives à l'exécution des contrôles des installations et équipements techniques sur l'ensemble des bâtiments des Centres Hospitaliers d'Arras, de Bapaume et du Ternois.
Les prestations de vérifications sont réparties suivants 9 missions :

Mission 1 : Equipements de levage (Escabeaux, échelles, ponts élévateurs), dispositifs d'ancrage, lignes de vies et garde-corps (Toitures terrasses)
Mission 2 : Appareils Elévateurs (Monte Personnes, monte charges, etc.)
Mission 3 : Equipements Sous Pression (Cuves tampon air comprimé)
Mission 4 : Equipements de travail (Massicot)
Mission 5 : Installations Electriques (TGBT, TD, locaux, etc.)
Mission 6 : Installations de Protection Contre la Foudre (Paratonnerres),
Mission 7 : Installations Sportives (Paniers basket-ball, buts hand-ball)
Mission 8 : Réservoirs Enterrés (Cuve kérosène)
Mission 9 : Visite Triennale des installations SSI et de désenfumage

Dans le cadre du présent marché le prestataire s'engagera à assurer les vérifications périodiques réglementaires des installations et équipements dont la liste est jointe dans les annexes du présent cahier des charges.

Un programme sera organisé conjointement avec le pouvoir d'adjudicateur sur l'ensemble des équipements et installations de tous les sites des Centres Hospitaliers d'Arras, de Bapaume et du Ternois.

2) PRESENTATION DES CENTRES HOSPITALIERS D'ARRAS, DE BAPAUME ET DU TERNOIS

Le Centre Hospitalier d'Arras est un établissement public de santé offrant à la population des soins dans les domaines de la Chirurgie, de la Médecine, de la Réanimation, de la Gynécologie Obstétrique, de la Psychiatrie et de la Gériatrie.
Fort de ses plus de 2000 salariés, de ses 1200 lits et places, de son plateau technique et siège du SAMU 62, le Centre Hospitalier d'Arras veille sur la santé d'un territoire de 230 000 personnes.

Le Centre Hospitalier d'Arras compte plusieurs bâtiments :

- Sur le site du CHA :
 - Bâtiment Hébergement (Hospitalisation),
 - Bâtiment Plateau Technique avec une hélistation, SMUR, (Blocs, Réa, Urgences, etc.),
 - Balnéothérapie Hopale (Rééducation),
 - Clinique Aloise Corbaz (Psychiatrie),
 - Bâtiment BH/Espace Artois (Bureaux, Laboratoire, etc.),
 - Bâtiment BS/Espace Artois (Direction, Régulation Samu, etc.),
 - Bâtiment médecine du travail, UMJ, CUMP,
 - Bâtiment Churchill,
 - Bâtiment Salle de conférence/Internat/Service Mortuaire,
 - Bâtiment Dumand (Etablissement Français du Sang/Bureaux/Consultations Addictologie),
 - Bâtiment Louise Weiss (Bureaux, CMP enfants, CMP Adultes etc.),
 - Bâtiment Reprographie (Offset),
 - Bâtiment Jardin,
 - Poste de Livraison EDF,
 - Plateforme Fluides Médicaux,
 - Local à vélos.
- Sur le site de Dainville :
 - Résidence Les Longchamps (Gériatrie),

- EHPAD Le Clos de Dainville (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes),
- CSPA (Centre de Soins Psychothérapiques pour Adolescents) Roger Misès,
- UPCF (Unité de Production Culinaire Froid),
- La Blanchisserie,
- Les logements V5,
- Poste HT Résidence Les Longchamps,
- Poste HT UPCF,

- Sur Arras :
 - Les Archives Dambrine (rue Dambrine),
 - EHPAD Pierre Bolle,
 - Ancienne maison de retraite Pierre Bolle (En partie occupée par l'association France Terre d'Asile),
 - Poste HT Pierre Bolle,
 - IHFS (Institut Hospitalier de Formation en Santé),
 - CMP Rue d'Achicourt (Centre Médico-Psychologique),

- Sur Achicourt :
 - Les archives Achicourt,

- Sur Vitry :
 - CMP Vitry

Le Centre Hospitalier de Bapaume est un établissement public de santé offrant à la population des soins dans les domaines de la Gériatrie et de la Psychiatrie.
Fort de ses 259 lits et places, le Centre Hospitalier de Bapaume veille sur la santé d'un territoire de 45 000 personnes.

Le Centre Hospitalier de Bapaume compte plusieurs bâtiments :
- SMR (Soins Médicaux et Réadaptation) Gériatrique,
- SMR Polyvalent,
- SAAS (Service d'Accueil et d'Alternative Spécialisé),
- Pavillon Henri Guidet,
- EHPAD La Maison d'Augustine,
- EHPAD Lucien Langlet,
- CMP Adultes (Centre Médico-Psychologique),
- Administration et CMP Enfants,
- Atelier Occupationnel
- Les Ateliers Service Technique,
- La Lingerie/ Chaufferie et Pharmacie,
- La Loge 1 et la loge 2 (occupé par le PEP62)

Le Centre Hospitalier du Ternois est un établissement public de santé offrant à la population des soins dans les domaines de la Gériatrie et de la Psychiatrie

- Sur Gauchin-Verloingt :
 - Services de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR),
 - Unité d'Hébergement Renforcée (UHR) Aquarelle,
 - Unité de Soins de Longue Durée (USLD),
 - Unité de Vie Alzheimer (UVA) Carpé Diem,
 - EHPAD Les Hortensias,
 - La Plateforme de répit.
- Sur Saint-Pol-sur-Ternoise :
 - EHPAD L'Oasis,

- Sur Frévent :
 - EHPAD Allart de Fourment et Foyer de Vie La Pannerie,
 - EHPAD « Les Pommiers et Les Oliviers,
 - FAHV Les châtaigniers,

- Sur Auxi le Château :
 - EHPAD Les Varennes et UVA L'Etincelle.

3) NATURE DES PRESTATIONS

Cette consultation cherche prioritairement à répondre à la réglementation en vigueur.
Le titulaire de la présente consultation s'engage à assurer les contrôles des installations et équipements figurant dans les annexes.
Il appartient à l'entreprise attributaire d'informer le maitre de l'ouvrage de tout manquement qui pourraient apparaitre dans le présent CCTP et ce avant la notification du marché.

4) TEXTES REGLEMENTAIRES

Pour l'exécution des prestations, le titulaire devra se conformer aux normes, règlements et directives européennes en vigueur.
La liste ci-dessous précise les textes courants auxquels le titulaire devra se soumettre. Dans le cas de modifications ou de mise en place de nouveaux textes réglementaires, le prestataire répondant à cette consultation assurera un rôle de conseil lors du chiffrage de la prestation.
Ces textes décrits ci-après sont d'actualités au lancement de la présence consultation. Il appartient au titulaire d'assurer la veille réglementaire et d'en informer le maitre d'ouvrage.

4.1. Equipements de levage

Textes	Désignation
Article R4323-46 du code du travail	Relatif à l'utilisation des appareils de levage selon les conditions météorologiques.
Article 4323-55 du code du travail	Relatif aux conditions d'utilisation d'appareils de levage nécessitant une autorisation.
Article 4323-58 du code du travail	Relatif aux conditions de sécurité pour des travaux temporaires en hauteur.
Arrêté du 22 mars 2004	Relatif à la résistance au feu des produits, des éléments de construction et d'ouvrage.
Arrêté du 21 décembre 2004	Relatif aux vérifications des échafaudages.
Arrêté du 01 mars 2004	Relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage.
Arrêté du 02 mars 2004	Relatif à la mise en place et à la tenue (mise à jour) d'un carnet d'entretien pour chaque équipement.
Décret 2004-924 du 1er septembre 2004	Relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur.
Articles R4323-81 à R4323-88 du code du travail	Relatifs aux règles générales de sécurité aux échelles, escabeaux, marche pieds.
Décret N°96-333 du 10 avril 1996	Relatif aux exigences de sécurité auxquelles doivent obéir les échelles portables, escabeaux et marche pieds pour la sécurité des consommateurs.
Norme NF EN 131	Relatif aux caractéristiques des échelles (type, dimensions, essais, marquage, etc.).
Norme NF EN 14183	Relatif aux caractéristiques des escabeaux.
Norme NF P 93 352	Relatif aux caractéristiques des plates formes individuelles roulantes.
Norme NF P 93-353	Relatif aux caractéristiques des plates formes individuelles roulantes légères.
Norme NF HD 1004	Relatif aux caractéristiques des échafaudages roulants d'une hauteur supérieure à 2,50 m.

Norme EN 1004	Relatif aux caractéristiques des échafaudages.
Circulaire du 27 juin 2005	Relative à la mise en œuvre du décret du 1er septembre 2004 et de l'arrêté du 21 décembre 2004.
Norme NF P 92-520	Norme française relative aux échafaudages avec une hauteur inférieure à 2,50 m.
Arrêté du 27 Juillet 1961	Relatif aux mesures de sécurité concernant l'utilisation de ponts élévateurs.
Norme NF EN 131-1	Relative à la terminologie, types et dimensions fonctionnelles des échelles.
Norme NF 131-2	Relative aux exigences, essais et marquage des échelles.
Norme NF 131-3	Relative aux informations destinées aux utilisateurs.
Articles R4224-17-12, R4224-2, R4224-1, R4224-22, R4313-11 du code du travail	Relatifs à l'entretien et aux vérifications des dispositifs d'ancrage et lignes de vie et des garde-corps.

4.2. Appareils élévateurs

Textes	Désignation
Décret 2004-964 du 09 septembre 2004	Relatif à la sécurité des ascenseurs et modifiant le code de construction et de l'habitation.
Arrêté du 18 novembre 2004	Relatif aux travaux de sécurité à réaliser dans les installations des ascenseurs et au contrôle technique quinquennal.
Arrêté du 13 décembre 2004	Relatif aux critères de compétences de personnes réalisant les contrôles techniques.
Article 79 de la loi de l'urbanisme et de l'habitat N°2003-590 du 02 juillet 2003	Relatif au contrôle technique obligatoire des ascenseurs.
Arrêté du 29 décembre 2010	Relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs.
Décret 2010-782 du 08 juillet 2010	Modifiant le décret N°2000-810 du 24 aôut 2000 relatif à la mise sur le marché des ascenseurs.
Décret du 10 juillet 1913	Relatif aux règles de sécurité des ascenseurs.
Décret 45-800 du 23 avril 1945	Modifiant le décret du 10 juillet 1913.
Article 7 de l'arrêté du 01 aôut 2006	Relatif aux repérages pour les usagers.
Norme NF EN 81-70	Relative aux règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs.
Norme NF P82-207	Relative aux dispositifs d'appel prioritaire pour les sapeurs-pompiers.
Norme NF EN 81-1	Relative aux règles de sécurité pour l'installation et la construction des ascenseurs.
Article R125-2-4 du code de la construction et de l'habitation	Relatif à la vérification quinquennale des ascenseurs.
Article AS9 de l'arrêté du 25-06-2008	Relatif à la vérification technique des ascenseurs.
Arrêté du 06 mars 2006	Relatif au contrôle technique annuel des ascenseurs.
Article R125-2-4 du code de la construction et de l'habitation	Relatif au contrôle technique des installations ascenseurs (Loi SAE).

4.3. Equipements sous pression

Textes	Désignation
Décret du 18 Janvier 1943	Relatif aux appareils de pression à gaz.
Directive du 29 mai 1997	Relatif aux équipements sous pression.
Décret N°99-1046 du 13 décembre 1999	Relatif aux équipements sous pression (version consolidée).
Décret N°2003-1249 du 22 décembre 2003	Modifiant le décret N°99-1046 du 13 décembre 1999.
Arrêté du 15 mars 2000	Règles relatives à l'exploitation des équipements sous pression.
Arrêté du 21 décembre 1999	Relatif à la classification et à l'évaluation de conformité des équipements sous pression.
Arrêté du 19 décembre 2002	Relatif à l'habilitation d'organes d'inspection des utilisateurs pour l'application du décret N°99-1046.
Arrêté du 12 aout 2004	Modifiant l'arrêté du 19 décembre 2002.
Arrêté du 25 février 2004	Portant habilitation d'organes d'inspection des utilisateurs pour l'application du décret N°99-1046.
Arrêté du 22 juin 2005	Relatif à l'habilitation d'organismes pour le contrôle des équipements sous pression.
Arrêté du 15 décembre 2000	Relatif à l'exploitation des équipements sous pression.
Arrêté du 24 mars 1978	Relatif au soudage.
DM/TP N°31571 du 23 novembre 2000	Relative à la gestion administrative des PV d'épreuve ou de requalification périodique.
Arrêté du 23 juillet 1943	Relatif à la réglementation des appareils de production, d'emmagasinage ou de mise en œuvre des gaz comprimés liquéfiés ou dissous.
Décret N°99-1046 du 13-12-99	Relatif aux équipements sous pression.
DM/TP N°31571 du 23 Novembre 2000	Relative à la gestion administrative des PV d'épreuve ou de requalification périodique.

4.4. Equipements de travail

Textes	Désignation
Décret N°93-41 du 11 Janvier 1993	Relatif aux mesures d'organisation et de condition de mise en œuvre et d'utilisations applicables aux équipements de travail et aux moyens de protection.
Arrêté du 05 mars 1993	Soumettant certains équipements de travail à faire l'objet de vérifications générales périodiques prévues à l'article R233-11 du code de travail.
Arrêté du 04 Juin 1993	Complétant l'arrêté du 05 mars 1993 soumettant certains équipements de travail à l'obligation de faire l'objet de vérifications générales périodiques prévues à l'article R233-11 du code du travail.

4.5. Installations Electriques

Textes	Désignation
Décret N°88-1056 du 14-11-88	Relatif à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques.
Articles R123-1 et R123-55 du CCH	Relatifs à la protection des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
Article R123-43 du CCH	Relatif à la mise en conformité des installations.

Circulaire DRT 89-2 du 06/02/1989	Relative aux mesures destinées à assurer la sécurité des travailleurs contre les dangers d'origine électrique dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques.
Article EL19 du règlement de sécurité incendie	Relatif aux vérifications périodiques des installations d'éclairages électriques et des protections contre la foudre.
Arrêté du 10-10-2000	Relatif à la périodicité, l'objet et l'étendue des vérifications des installations électriques au titre de la protection des travailleurs ainsi que le contenu des rapports relatifs aux dites vérifications.
Arrêté du 23-03-1965	Relatif à l'approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
Arrêté du 25-06-1980	Relatif à l'approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
Arrêté du 22-06-1990	Relatif à l'approbation des dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
Décret N°2010-1018 du 30 Août 2010	Portant diverses dispositions relatives à la prévention des risques électriques dans les lieux de travail.
Décret N°2010-1017 du 30 Août 2010	Relatif aux obligations des maîtres d'ouvrage entreprenant la construction ou l'aménagement des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs en matière de conception et de réalisation des installations électriques.
Décret N°2010-1016 du 30 Août 2010	Relatif aux obligations de l'employeur pour l'utilisation des installations électriques dans les lieux de travail.
Décret N°2010-1118 du 22 Septembre 2010	Relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.
Norme NFC15-100	Relative à la réglementation des installations électriques.

4.6. Installations de Protection Contre la Foudre

Textes	Désignation
Norme NF EN 62305-2	Relative à la protection foudre.
Norme NF C 15 100	Relative à la réglementation des installations électriques.
Norme NF C 17 100	Relative à la protection contre la foudre.

4.7. Installations Sportives

Textes	Désignation
Décret 96-495 du 04-06-96	Relatif aux exigences de sécurité auxquelles doivent répondre les buts de basket ball, handball, football et hockey.
Note du 30/12/96	Note d'information (DGCCRF N°1741) relative aux conditions d'application du décret 96-495 du 04 Juin 1996.
Avis du 19/12/98	Avis relatif à l'application du décret 96-495.
NF EN 1270	Relative aux exigences fonctionnelles, de sécurité et de méthodes d'essais concernant les équipements de basket ball.
NF S52-400	Relative aux points de fixations des matériels sportifs à leur support.
NF EN 749	Relative aux exigences fonctionnelles, de sécurité et de méthodes d'essais concernant les équipements de hand ball.

4.8. Réservoirs Enterrés

Textes	Désignation
Arrêté du 18 Avril 2008	Relatif aux réservoirs enterrés contenants des liquides inflammables.

Articles R4412-25 et R4412-26 du code du travail	Relatifs à la vérification de l'état des cuves, bassins et réservoirs contenant des produits corrosifs.
Arrêté du 26 juin 1998	Relatif aux réservoirs enterrés de liquides Inflammables et de leurs équipements annexes.

4.9. Visite Triennale SSI et désenfumage

Textes	Désignation
Article MS73 de l'arrêté du 25/06/1980	Relatif à la visite triennale des SSI de catégorie A et B.

5) RESPONSABILITES

5.1. Engagements du pouvoir adjudicateur

- Le pouvoir adjudicateur est propriétaire des installations et gestionnaire de l'exploitation au regard des tiers sur le plan administratif et financier.
- Le pouvoir adjudicateur ou ses représentants habilités pourront accéder à toute heure aux locaux et aux installations. Ils pourront intervenir sur les équipements et installations.
- Le pouvoir adjudicateur prendra en charge toutes les prestations découlant d'une intervention effectuée par lui-même ou ses représentants, ainsi que les dommages qui pourraient être causés si les règles ci-dessus n'étaient pas respectées.
- Le pouvoir adjudicateur s'engage à assurer un suivi des observations faites en cours d'exploitations (contrôle, pannes, etc.). Ce cahier de traçabilité reprendra l'historique des équipements et installations. Le titulaire pourra fournir un cahier de traçabilité pour tout équipement ou installation n'en disposant pas.
- Le pouvoir adjudicateur assure la fourniture d'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des équipements et installations.
- Le pouvoir adjudicateur délèguera, en cas de nécessité, un agent pour accompagner le titulaire lors de ses vérifications. Cet agent aura pour mission d'assurer l'accès à tous les locaux. L'agent n'assistera pas en permanence aux opérations de contrôle.

5.2. Engagements du Titulaire

- Le titulaire assurera le contrôle, en rapport à la réglementation, des installations ou équipements dont il aura la charge (repris en annexes du marché).
- Les vérifications du titulaire seront soumises au respect de la réglementation en vigueur.
- Le titulaire devra enseigner au personnel placé sous son autorité les diverses consignes de sécurité et d'hygiène générales et particulières à l'établissement et contrôler fréquemment que ces consignes soient parfaitement connues de ses techniciens intervenants (idem dans le cas d'une sous-traitance).
- Le titulaire devra informer, sans retard, le pouvoir adjudicateur de toute anomalie importante susceptible d'entraîner des détériorations ou de mettre en cause la sécurité des installations, des équipements et de ses utilisateurs.
- Le titulaire s'engage à respecter les recommandations soumises par l'EPRI lors de ses interventions dans tous les secteurs.
- L'intervention du titulaire, dans les secteurs « sensibles » de l'établissement ou en présence de patient en isolement protecteur, ne sera possible qu'après coordination du responsable du suivi du présent marché.
 - Le titulaire adaptera donc son planning aux contraintes de l'établissement concernant ces secteurs.
 - Il ne pourra ignorer ces contraintes, ni annoncer à posteriori l'inexécution des prestations sans subir les pénalités prévues.

- Le titulaire s'adaptera aux contraintes de l'établissement (soins en cours, toilettes dans les chambres, etc.). Il sera tenu de revenir effectuer les vérifications réglementaires des locaux qui n'auraient pas pu être contrôlés lors de son premier passage, avant la fin de sa campagne de vérification et sans facturation supplémentaire.
- Le titulaire s'engage à maintenir les locaux, clos et couverts, en bon état conformément aux normes en vigueur.
- Le titulaire s'engage à interdire l'accès des installations à toute personne non mandatée par le responsable du suivi de ou des présents marchés.
- Le titulaire joindra tous justificatifs de qualifications des techniciens de l'entreprise qui seront en adéquation avec les prestations à réaliser.
- Le titulaire rendra en état de propreté initial les équipements, installations ainsi que les locaux concernés à la fin de ses interventions.
- Dès la notification du marché, le titulaire sera convié à une réunion de démarrage pour le lancement du marché, toute absence entraînera une pénalité prévue à **l'article 12.2 du CCAP**. Le titulaire proposera un échéancier de planning des visites qui sera validé par le responsable du représentant du pouvoir adjudicateur. Le plan de prévention sera signé lors de cette réunion. En cas de non signature du plan de prévention une pénalité sera appliquée conformément à **l'article 12.2 du CCAP**.

Ce planning sera transmis au pouvoir adjudicateur dans le mois suivant la notification du marché. Pour les années suivantes, au plus tard le 31 janvier, auquel cas des pénalités d'indice N°4 (article 12.2 du CCAP) seront appliquées.

- Toute modification du planning prévisionnel devra être signalée par le titulaire dans les 15 jours avant le démarrage de la prestation. Une nouvelle planification devra être proposée et validée par le pouvoir adjudicateur.

6) OBLIGATION DE RESULTATS

Le titulaire emploiera des techniciens spécialisés et habilités. Il respectera les consignes de sécurité en vigueur de l'établissement. Le personnel du titulaire intervenant sur les différents sites de l'établissement sera porteur d'une carte professionnelle.

Le titulaire s'engage sur une obligation de résultat.
Il devra s'organiser afin de remettre l'intégralité des rapports écrits et numériques dans les trente jours (30 jours) calendaires suivant la visite. Tout manquement à ses obligations entraînera les pénalités telles qu'elles sont définies à l'article 16 du présent CCTP.

7) SECURITE

7.1. Consignes

Le titulaire devra s'assurer que ses techniciens auront reçu :

- Les diverses consignes de sécurité générales ou particulières à l'établissement avec prise en compte d'un plan de prévention pour les interventions du même type.
- La réglementation concernant les établissements recevant du public (ERP).
- La réglementation concernant leur domaine de prestations (SSI, désenfumage, etc.).

Lors d'intervention sur les sites des centres hospitaliers, le technicien devra respecter scrupuleusement les procédures concernant les intervenants extérieurs (Annexes N°62, 63 et 64), auquel cas des pénalités d'indice N°2 ou 3 pourront être appliqués (article 12.2 du CCAP).

NB : Lors de ses interventions en terrasse, locaux techniques ou autre, le titulaire sera accompagné par un agent technique pour se rendre au lieu désiré.

7.2. Plan de prévention

Un plan de prévention sera établi entre le titulaire et chaque établissement afin de s'assurer que le personnel intervenant sur les installations ait pris connaissance de toutes les informations nécessaires pour réaliser ses prestations en toute sécurité.
Le titulaire informera le maitre de l'ouvrage des risques potentiels liés à son activité.
Les autorisations délivrées par le chef d'établissement de la société seront à fournir (habilitation électrique, accès en milieu amiante, conduite d'engins etc.)

Ce plan de prévention sera établi pour l'année et transmis lors de la première réunion de démarrage. **Pour les années suivantes, il devra être remis avant le 31 janvier. Dans le cas contraire, des pénalités d'indice N°1 pourront être appliquées (article 12.2 du CCAP).**

Dans le cas de nouvel intervenant sur le site, la société en informera le Pouvoir Adjudicateur en lui adressant un formulaire de déclaration de sous-traitance DC4 dument complété. Celui-ci devra être retourné, complété avant démarrage de toute intervention. Les consignes mentionnées devront être scrupuleusement respectées par l'ensemble du personnel du prestataire, auquel cas des pénalités d'indice N°2 pourront être appliquées. Ce plan de prévention sera renouvelé chaque année du contrat.

7.3. Registre de Sécurité

Les ERP (Établissement Recevant du Public) sont soumis à des obligations très strictes en matière de sécurité incendie. Ces établissements doivent tenir à jour un Registre de Sécurité Incendie exigé par les Commissions de Sécurité (Article R123-51 du Code de la Construction et de l'Habitation).
De ce fait, l'entreprise transmettra au responsable du suivi du marché tout justificatif lié à son intervention afin de les consigner dans le registre de sécurité de chaque bâtiment.
Le technicien devra également signer les registres de sécurité à l'issue de ses visites préventives, auquel cas des pénalités d'indice N°6 (article 12.2 du CCAP) pourront être appliqués.

7.4. Hygiène

Le titulaire s'engagera à respecter les recommandations lors de ses interventions, que ce soit dans n'importe quel secteur.
L'intervention du titulaire, dans les secteurs « sensibles » de l'établissement ou en présence de patient en isolement protecteur, ne sera possible qu'après coordination du responsable du suivi du présent marché.

Le titulaire s'adaptera aux contraintes de l'établissement (soins en cours, toilettes dans les chambres, etc.). Il sera tenu de revenir effectuer les vérifications réglementaires des locaux qui n'auraient pas pu être contrôlés lors de son premier passage, avant la fin de sa campagne de vérification et sans facturation supplémentaire.

Le titulaire adaptera donc son planning aux contraintes de l'établissement concernant ces secteurs.
Il ne pourra ignorer ces contraintes, ni annoncer à posteriori l'inexécution des prestations sans subir les pénalités d'indice N°2 (article 12.2 du CCAP).

8) SOUS TRAITANCE/CO-TRAITANCE

Dans le cas où le titulaire se trouve dans l'incapacité de réaliser certaines prestations, il s'en justifiera afin de pouvoir les sous-traiter. Pour se faire, il devra s'assurer de la qualification de ses sous-traitants aux regards des prestations dont il aura la charge. Il informera des consignes, des démarches administratives et sécuritaires des centres hospitaliers.
Le titulaire devra informer et obtenir l'autorisation de sa sous-traitance auprès de du responsable du suivi du marché (DC4).

9) OUTILLAGE

Le titulaire met à disposition de ses techniciens l'outillage nécessaire à la bonne exécution de ses prestations.
L'ensemble de l'outillage sera conforme à la réglementation (échafaudage, plate-forme, etc.).
Cet outillage sera contrôlé et vérifié par ses soins.

Il est demandé aux techniciens de faire preuve d'une vigilance particulière dans les zones sensibles (Clinique Aloïse Corbaz, CSPA Roger Misès, SAAS, unités Alzheimer, etc.) et de mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de sécuriser leurs outillages et leurs matériels.

L'utilisation d'échelle ou d'escabeau pour travailler en hauteur est interdite :
Le Code du travail précise « qu'il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif » (article R. 4323-63).

10) PROCEDURE ORGANISATIONNELLE

Le technicien prendra en compte la procédure d'intervention transmise en annexes N°62, 63 et 64 du présent CCTP. Les procédures devront être scrupuleusement respectées par l'ensemble des intervenants, auquel cas des pénalités d'indice N°3 pourront être appliquées (article 12.2 du CCAP).

11) CONTENU ET EXECUTION DES PRESTATIONS

11.1. Mission 1 : Equipements de Levage, dispositifs d'ancrage, lignes de vie et garde-corps

11.1.1. Objet de la mission

La mission de vérification des Equipements de levage (Escabeaux, échelles, ponts élévateurs), dispositifs d'ancrage, lignes de vies et garde-corps (toiture) a pour objectif de s'assurer de l'état de conformité de ceux-ci par rapport à la réglementation.

11.1.2. Nature des prestations à assurer

Dans le cadre de la mission qui lui est confié, le titulaire s'engage à assurer :
- Les vérifications telles que prévues par la réglementation (périodicité différente selon le type d'équipement),
- Les actions de conseils auprès du pouvoir adjudicateur,
- La remise d'un rapport faisant état des anomalies constatées sur chaque équipement examiné,
- Apporter un avis technique motivé (dans un but amélioratif),
- La traçabilité administrative requise.

11.1.3. Limites de prestations

Ce paragraphe détermine les limites des équipements entrants dans la prestation de vérification des équipements de levage (Escabeaux, échelles, ponts élévateurs), dispositifs d'ancrage, lignes de vies et garde-corps (toiture). Les équipements inclus dans la prestation sont la totalité des Equipements de levage (Escabeaux, échelles, ponts élévateurs), dispositifs d'ancrage, lignes de vies et garde-corps (toiture) qui couvrent les différents sites du GHAT (voir Annexes N°2, N°3 et N°4).

Les équipements de levage concernés sont les suivants :
- Les escabeaux (périodicité annuelle),
- Les marchepieds (périodicité annuelle),
- Les échelles simples (périodicité annuelle),
- Les échelles doubles (périodicité annuelle),
- Les échelles coulissantes (périodicité annuelle),
- Les échelles transformables (périodicité annuelle),
- Les plateformes individuelles roulantes (périodicité annuelle),
- Les échafaudages (périodicité trimestrielle),
- Les tables élévatrice (périodicité annuelle),
- Le pont élévateur de véhicules (périodicité annuelle),

- Les hayons élévateurs (périodicité semestrielle),
- Les crics hydrauliques (périodicité annuelle),
- Les chariots élévateurs (périodicité semestrielle),
- Les dispositifs d'ancrage et les lignes de vie assurant la sécurité des travailleurs (périodicité annuelle),
- Les transpalettes manuels ou électriques avec une hauteur de levage supérieure à 10cm (périodicité annuelle),
- Les palans (périodicité annuelle).

Les dispositifs de sécurité pour travail en hauteur (terrasses, toitures) concernés sont les suivants :

- Les points d'ancrage (périodicité annuelle),
- Les lignes de vie (périodicité annuelle).
- Les garde-corps (périodicité annuelle).

11.1.4. Equipements hors prestations

Les équipements non compris dans la présente mission sont :

- Les hayons élévateurs des véhicules de location,
- Les équipements de levage des intervenants externes.

11.1.5. Vérifications réglementaires

11.1.5.1. Démarche

La prestation de vérification des équipements de levage (Escabeaux, échelles, ponts élévateurs), dispositifs d'ancrage, lignes de vies et garde-corps (terrasses, toitures) auront pour but de minimiser le risque d'accident lié à l'utilisation de matériel défectueux.

Pour cela, le titulaire mettra en œuvre tous les moyens humains et techniques afin d'effectuer cette prestation dans le délai imparti.

Dans le cas où un équipement n'aurait pu être contrôlé par nécessité de service, il sera contrôlé plus tard. Une nouvelle date sera alors définie conjointement entre le pouvoir adjudicateur et le titulaire et ce sans facturation supplémentaire.

La description des actions ci-après permet de définir une trame de vérifications.
Elle pourra faire l'objet d'une adaptation en fonction des équipements à contrôler.
Ces vérifications seront remises à jour lors de toute évolution de la réglementation par le titulaire.

Les dates et heures des visites seront fixées avec un préavis de 4 semaines minimum pour chacune d'elles dans le secteur programmé (un avis de passage sera envoyé pour valider la planification établie en début d'année).

11.1.5.2. Description des contrôles

La liste de vérifications ci-dessous n'est pas exhaustive. Dans le cas où l'organisme de contrôle constate une ou plusieurs actions manquantes, celui-ci l'indiquera et en tiendra compte lors de son chiffrage.
Les opérations des vérifications à effectuer lors des visites consistent à effectuer un examen, sans démontage, l'état de conservation des éléments normalement accessibles et visibles, à savoir :

- L'identification de l'équipement,
- L'état général de l'équipement,
- Les structures (montants, marches, échelons, etc.),
- Les dispositifs de fixation,
- Les éléments de stabilisation,
- Les articulations,
- Les systèmes de verrouillage,
- Les systèmes hydrauliques,
- Les systèmes de freinage,

- Les mécanismes s'il y a lieu,
- Les essais de fonctionnement sur les éventuels mécanismes,
- Les essais de charge,
- La fourniture des charges pour les essais.

NB : Pour la vérification d'équipement supplémentaire, le titulaire indiquera un prix unitaire (Annexes N°65, N°66 et N°67).

11.2. Mission 2 : Appareils Élévateurs

11.2.1. Objet de la mission

La mission de vérification des appareils élévateurs a pour objectif de s'assurer de l'état de conformité aux règles de sécurité contre l'incendie acquis lors de la mise en service ainsi que les conditions de maintenance et d'exploitation des ascenseurs.
Cette vérification à caractère périodique vise la sécurité des personnes dans les établissements recevant du public.

11.2.2. Nature des prestations à assurer

Dans le cadre de la mission qui lui est confié, le titulaire s'engage à assurer :

- Les vérifications annuelles et quinquennales telles que prévues par la réglementation,
- Une démarche de conseil sur l'entretien et l'exploitation des installations,
- La remise d'un rapport faisant état des anomalies constatées sur chaque appareil examiné,
- Apporter un avis technique motivé (dans un but amélioratif),
- La traçabilité administrative requise.

11.2.3. Limites de prestations

Ce paragraphe détermine les limites des installations comprises dans la prestation de vérification des appareils élévateurs.
Les installations incluses dans les prestations sont la totalité des appareils élévateurs qui couvrent les différents sites des centres hospitaliers (voir Annexes N°5, N°6 et N°7 du présent CCTP).

Les appareils de levage concernés sont les suivants :

- Les monte-malades,
- Les monte-charges,
- Les monte-personnes,
- Les monte-visiteurs,
- Les plateformes élévatrice.

11.2.4. Installations hors prestations

Les installations non comprises dans la présente mission sont :

- Les installations électriques en amont,
- L'asservissement associé du système de sécurité incendie (uniquement partie SSI mais prise en compte du fonctionnement non-stop ascenseur).

11.2.5. Vérifications réglementaires

11.2.5.1. Démarche

Les vérifications annuelles et quinquennales sur les appareils élévateurs auront pour but de minimiser le risque d'accident lié à l'utilisation de matériel défectueux.

Pour cela, le titulaire mettra en œuvre tous les moyens humains et techniques afin d'effectuer cette prestation dans le délai imparti.

Dans le cas où un appareil n'aurait pu être contrôlé par nécessité de service, il sera contrôlé plus tard. Une nouvelle date sera alors définie conjointement entre le pouvoir adjudicateur et le titulaire.

La description des actions ci-après permet de définir une trame de vérifications.
Elle pourra faire l'objet d'une adaptation si nécessaire en fonction des équipements à contrôler.
Ces vérifications seront remises à jour lors de toute évolution de la réglementation par le titulaire.

Les dates et heures des visites seront fixées avec un préavis de 4 semaines minimum pour chacune d'elles dans le secteur programmé (un avis de passage sera envoyé pour valider la planification établie en début d'année).

11.2.5.2. Description des contrôles

La liste de vérifications ci-dessous n'est pas exhaustive. Dans le cas où l'organisme de contrôle constate une ou plusieurs actions manquantes, celui-ci l'indiquera et en tiendra compte lors de son chiffrage.

La prestation de vérification annuelle consiste à :

- Examiner l'état de conservation de l'équipement et de ses composants,
- Effectuer des essais permettant de vérifier le fonctionnement de l'équipement et l'efficacité des dispositifs concourant à la sécurité des usagers,
- Examiner le maintien de l'état de conformité limité aux dispositions déterminantes pour la sécurité fixée par le cahier des charges,
- Vérifier la présence et l'état des consignes ou indications rendues nécessaires.

La prestation de vérification quinquennale consiste à :

- S'assurer du maintien de l'état de conformité acquis lors de la mise en service ou après travaux,
- S'assurer de l'existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations et équipements,
- S'assurer de l'état d'entretien et de maintenance des installations,
- S'assurer du bon fonctionnement des ascenseurs devant être utilisés en cas d'incendie,
- S'assurer du bon fonctionnement, du réglage ou de la manœuvre des dispositifs de sécurité,
- Vérifier l'état de conservation des parties accessibles sans démontage,
- Effectuer des essais permettant de vérifier la capacité des éléments vérifiés à accomplir la fonction requise,
- Assister aux essais de parachute et limiteur de vitesse effectués par l'ascensoriste chargé de l'entretien des installations, pendant le présent contrôle,
- Examiner la présence de dispositifs jugés déterminants pour la sécurité.

NB : Les dernières vérifications quinquennales sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Type de vérification	CHA	CHB	CHT
CTQ	**2023**	**2024**	**2026**
VRE	**2023**	**2024**	**2026**

11.3. Mission 3 : Equipements Sous Pression

11.3.1. Objet de la mission

La mission de vérification des équipements sous pression a pour objectif de s'assurer de l'état de conformité aux règles de sécurité acquis lors de la mise en service ainsi que les conditions de maintenance et d'exploitation des ceux-ci.
Cette vérification à caractère périodique vise la sécurité des personnes.

11.3.2. Nature des prestations à assurer

Dans le cadre de la mission qui lui est confié, le titulaire s'engage à assurer :

- Les vérifications telles que prévues par la réglementation,
- Une démarche de conseil sur l'entretien et l'exploitation des équipements,
- La remise d'un rapport faisant état des anomalies constatées sur chaque équipement examiné,
- Apporter un avis technique motivé (dans un but amélioratif),
- La traçabilité administrative requise.

11.3.3. Limite des prestations

Ce paragraphe détermine les limites des matériels compris dans la prestation de vérification des équipements sous pression.
Les équipements inclus dans les prestations sont ceux qui couvrent les différents sites des centres hospitaliers (voir Annexes N°8 et N°9).

Les équipements sous pression, dit ESP, concernés sont les appareils à pression de gaz.

11.3.4. Equipements hors prestations

Les installations non comprises dans la présente mission sont :

- Les appareils à pression de liquide,
- Les appareils à dépression (sous vide).

11.3.5. Vérifications réglementaires

11.3.5.1. Démarche

Les vérifications des équipements sous pression auront pour but de minimiser le risque d'accident lié à l'utilisation de matériel défectueux.

Pour cela, le titulaire mettra en œuvre tous les moyens humains et techniques afin d'effectuer cette prestation dans le délai imparti.

Dans le cas où un équipement n'aurait pu être contrôlé par nécessité de service, il sera contrôlé plus tard. Une nouvelle date sera alors définie conjointement entre le pouvoir adjudicateur et le titulaire.

La description des actions ci-après permet de définir une trame de vérifications.
Elle pourra faire l'objet d'une adaptation si nécessaire en fonction des équipements à contrôler.
Ces vérifications seront remises à jour lors de toute évolution de la réglementation par le titulaire.

Les dates et heures des visites seront fixées avec un préavis de 4 semaines minimum pour chacune d'elles dans le secteur programmé (un avis de passage sera envoyé pour valider la planification établie en début d'année).

11.3.5.2. Description des contrôles

La liste de vérifications ci-dessous n'est pas exhaustive. Dans le cas où l'organisme de contrôle constate une ou plusieurs actions manquantes, celui-ci l'indiquera et en tiendra compte lors de son chiffrage.

Les opérations de vérifications à effectuer lors des visites sont les suivantes :

- La vérification des marques d'identité réglementaires,

- Une inspection extérieure,
- Une inspection intérieure, sauf dispense ou cas particulier,
- Un examen des accessoires de sécurité (AM du 15 mars 2000) et des soupapes (décret du 02 Avril 1926 ou décret du 18 Janvier 1943),
- L'examen du dossier d'exploitation si disponible,
- Une vérification du suivi donné aux observations faites lors des inspections précédentes,
- Une requalification pour les équipements ayant plus de 10 ans.

NB : Pour la vérification ou la requalification d'équipement ayant plus de 10 ans, le titulaire indiquera un prix unitaire (Annexes N°65, N°66 et N°67) selon les différentes capacités des réservoirs.

11.4. Mission 4 : Equipements de Travail

11.4.1. Objet de la mission

La mission de vérification des équipements de travail a pour objectif de s'assurer de l'état de conformité aux règles de sécurité acquis lors de la mise en service ainsi que les conditions de maintenance et d'exploitation des ceux-ci.
Cette vérification à caractère périodique vise la sécurité des personnes.

11.4.2. Nature des prestations à assurer

Dans le cadre de la mission qui lui est confié, le titulaire s'engage à assurer :

- Les vérifications trimestrielles telles que prévues par la réglementation,
- Une démarche de conseil sur l'entretien et l'exploitation des équipements,
- La remise d'un rapport faisant état des anomalies constatées sur chaque équipement examiné,
- Apporter un avis technique motivé (dans un but amélioratif),
- La traçabilité administrative requise.

11.4.3. Limite des prestations

Ce paragraphe détermine les limites des matériels compris dans la prestation de vérification des équipements de travail.
Les équipements inclus dans les prestations sont ceux qui couvrent le Centre Hospitalier d'Arras (voir Annexe N°10).

11.4.4. Vérifications réglementaires

11.4.4.1. Démarche

Les vérifications des équipements de travail auront pour but de minimiser le risque d'accident suite à l'utilisation de matériel défectueux.

Pour cela, le titulaire mettra en œuvre tous les moyens humains et techniques pour effectuer cette prestation dans le délai imparti.

Dans le cas où un équipement n'aurait pu être contrôlé par nécessité de service, il sera contrôlé plus tard. Une nouvelle date sera alors définie conjointement entre le pouvoir adjudicateur et le titulaire.

La description des actions ci-après permet de définir une trame de vérifications.
Elle pourra faire l'objet d'une adaptation si nécessaire en fonction des équipements à contrôler.
Ces vérifications seront remises à jour lors de toute évolution de la réglementation par le titulaire.

Les dates et heures des visites seront fixées avec un préavis de 4 semaines minimum pour chacune d'elles dans le secteur programmé (un avis de passage sera envoyé pour valider la planification établie en début d'année).

NB : Pour la vérification d'équipement supplémentaire, le titulaire indiquera un prix unitaire (Annexes N°65, N°66 et N°67).

11.5. Mission 5 : Installations Electriques

11.5.1. Objet de la mission

La mission de vérification des installations électriques a pour objectif de s'assurer de l'état de conformité aux règles de sécurité acquis lors de la mise en service ainsi que les conditions de maintenance et d'exploitation des celles-ci.
Cette vérification à caractère périodique vise la sécurité des personnes.

11.5.2. Nature des prestations à assurer

Dans le cadre de la mission qui lui est confié, le titulaire s'engage à assurer :

- Les vérifications annuelles telles que prévues par la réglementation,
- Une démarche de conseil sur l'entretien et l'exploitation des installations,
- La remise d'un rapport faisant état des anomalies constatées sur chacune des installations examinées,
- La remise d'une attestation Q18 mentionnant les éventuels risques d'incendie ou d'explosion,
- Apporter un avis technique motivé (dans un but amélioratif),
- La traçabilité administrative requise.

11.5.3. Limite des prestations

Ce paragraphe détermine les limites des matériels compris dans la prestation de vérification des installations électriques.
Les équipements inclus dans les prestations sont la totalité installations électriques qui couvrent les différents sites (voir Annexes N°11, N°12 et N°13).

11.5.4. Vérifications réglementaires

11.5.4.1. Démarche

Les vérifications sur les installations électriques auront pour but de minimiser le risque d'accident suite à l'utilisation de matériel défectueux.

Pour cela, le titulaire mettra en œuvre tous les moyens humains et techniques pour effectuer cette prestation dans le délai imparti.

Dans le cas où un équipement ou un local n'aurait pu être contrôlé par nécessité de service, il sera contrôlé plus tard. Une nouvelle date sera alors définie conjointement entre le pouvoir adjudicateur et le titulaire.

La description des actions ci-après permet de définir une trame de vérifications.

Elle pourra faire l'objet d'une adaptation si nécessaire en fonction des équipements à contrôler.
Ces vérifications seront remises à jour lors de toute évolution de la réglementation par le titulaire.
Les dates et heures des visites seront fixées avec un préavis de 4 semaines minimum pour chacune d'elles dans le secteur programmé (un avis de passage sera envoyé pour valider la planification établie en début d'année).

11.5.4.2. Description des contrôles

Le contenu des vérifications est décrit en fonction de la nature de la vérification dans l'arrêté du 10 octobre 2000. Il porte notamment sur :

- Les conditions générales d'installation, à savoir :
- L'adaptation du matériel aux conditions d'influences externes,
- La fixation et l'état mécanique apparent du matériel,
- L'isolation des installations BT, des circuits et appareils pour les lesquelles la protection contre les contacts indirects est défectueuse,
- L'identification des circuits, appareils et conducteurs,
- Le sectionnement,
- La coupure d'urgence,
- Les canalisations électriques enterrées,

- Les conditions de protection contre les risques de contacts directs, à savoir les prescriptions spécifiques aux locaux à risques particuliers de choc électrique,
- Les conditions de protection contre les risques de contacts indirects,
- Les conditions de protection contre les risques de brulures, d'incendie et d'explosion,
- Pour les locaux et emplacements à risque d'explosion, la vérification porte sur :
- L'adéquation des matériels électriques aux zones à risques d'explosion et suivant la liste exhaustive desdits matériels déclarés par le chef de l'établissement,
- Les conditions de mise en œuvre des installations électriques dans les zones précitées,
- L'examen des installations de sécurité,

Pour les installations du domaine Haute Tension, la vérification comprend en plus l'examen :

- De l'état général des locaux et matériel (propreté, fuites, etc.),
- Du matériel et de l'éclairage de sécurité,
- Des conditions de mise en œuvre des diélectriques inflammables, le cas échéant,

Pour les installations électriques des établissements ERP, la vérification comprend en plus l'examen des conditions particulières, propres à ces établissements, en vue d'assurer la protection du public contre les risques d'incendie et de panique.

En complément de son rapport de vérification, le titulaire remettra également une attestation Q18 stipulant les éventuels risques d'incendie ou d'explosion.

NB : Pour des vérifications électriques supplémentaires, le titulaire indiquera un prix unitaire (Annexes N°65, N°66 et N°67).

NB : La dernière vérification quadriennale a eu lieu en 2026.

11.6. Mission 6 : Installations de Protection Contre la Foudre

11.6.1. Objet de la mission

La mission de vérification des installations paratonnerres a pour objectif de s'assurer de l'état de conformité aux règles de sécurité acquis lors de la mise en service ainsi que les conditions d'utilisation de celles-ci.
Cette vérification à caractère périodique vise la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public.

11.6.2. Nature des prestations à assurer

Dans le cadre de la mission qui lui est confié, le titulaire s'engage à assurer :

- Les vérifications annuelles telles que prévues par la réglementation,
- Les actions de conseils auprès du pouvoir adjudicateur,
- Une démarche de conseil sur l'entretien des installations,
- La remise d'un rapport faisant état des anomalies constatées sur chaque équipement examiné,
- Apporter un avis technique motivé (dans un but amélioratif),
- La traçabilité administrative requise.

11.6.3. Limite des prestations

Ce paragraphe détermine les limites des matériels compris dans la prestation de vérification des installations paratonnerres.
Les installations paratonnerres incluses dans les prestations sont celles qui couvrent les différents sites (voir Annexes N°14, N°15 et N°16).

11.6.4. Vérifications réglementaires

11.6.4.1. Démarche

Les vérifications sur les installations paratonnerres auront pour but de minimiser le risque d'accident suite à l'utilisation de matériel défectueux.

Pour cela, le titulaire mettra en œuvre tous les moyens humains et techniques pour effectuer cette prestation dans le délai imparti.

Dans le cas où un équipement n'aurait pu être contrôlé par nécessité de service, il sera contrôlé plus tard. Une nouvelle date sera alors définie conjointement entre le pouvoir adjudicateur et le titulaire.

La description des actions ci-après permet de définir une trame de vérifications.
Elle pourra faire l'objet d'une adaptation si nécessaire en fonction des équipements à contrôler.
Ces vérifications seront remises à jour lors de toute évolution de la réglementation par le titulaire.

Les dates et heures des visites seront fixées avec un préavis de 4 semaines minimum pour chacune d'elles dans le secteur programmé (un avis de passage sera envoyé pour valider la planification établie en début d'année).

11.6.5. Description des contrôles

La liste de vérifications ci-dessous n'est pas exhaustive. Dans le cas où l'organisme de contrôle constate une ou plusieurs actions manquantes, le titulaire l'indiquera et en tiendra compte lors de son chiffrage.
Les opérations des vérifications à effectuer lors des visites consistent à examiner, sans démontage, l'état de conservation des éléments normalement accessibles et visibles, à savoir :

- Les structures,
- Les dispositifs de fixation,
- Les mécanismes s'il y a lieu,
- Les tests de fonctionnement des dispositifs d'amorçage.

11.7. Mission 7 : Equipements Sportifs

11.7.1. Objet de la mission

La mission de vérification des équipements sportifs a pour objectif de s'assurer de l'état de conformité aux règles de sécurité acquis lors de la mise en service ainsi que les conditions d'utilisation de celles-ci.
Cette vérification à caractère périodique vise la sécurité des personnes dans les établissements recevant du public.

11.7.2. Nature des prestations à assurer

Dans le cadre de la mission qui lui est confié, le titulaire s'engage à assurer :

- Les vérifications annuelles telles que prévues par la réglementation,
- Les actions de conseils auprès du pouvoir adjudicateur,
- Une démarche de conseil sur l'entretien des installations,
- La remise d'un rapport faisant état des anomalies constatées sur chaque équipement examiné,
- Apporter un avis technique motivé (dans un but amélioratif),
- La traçabilité administrative requise.

11.7.3. Limite des prestations

Ce paragraphe détermine les limites des matériels compris dans la prestation de vérification des équipements sportifs.
Les équipements sportifs inclus dans les prestations sont ceux qui couvrent les différents sites (voir Annexe N°17).

11.7.4. Vérifications réglementaires

11.7.4.1. Démarche

Les vérifications sur les équipements sportifs auront pour but de minimiser le risque d'accident suite à l'utilisation de matériel défectueux.

Pour cela, le titulaire mettra en œuvre tous les moyens humains et techniques pour effectuer cette prestation dans le délai imparti.

Dans le cas où un équipement n'aurait pu être contrôlé par nécessité de service, il sera contrôlé plus tard. Une nouvelle date sera alors définie conjointement entre le pouvoir adjudicateur et le titulaire.

La description des actions ci-après permet de définir une trame de vérifications.
Elle pourra faire l'objet d'une adaptation si nécessaire en fonction des équipements à contrôler.
Ces vérifications seront remises à jour lors de toute évolution de la réglementation par le titulaire.

Les dates et heures des visites seront fixées avec un préavis de 4 semaines minimum pour chacune d'elles dans le secteur programmé (un avis de passage sera envoyé pour valider la planification établie en début d'année).

11.7.5. Description des contrôles

La liste de vérifications ci-dessous n'est pas exhaustive. Dans le cas où l'organisme de contrôle constate une ou plusieurs actions manquantes, le titulaire l'indiquera et en tiendra compte lors de son chiffrage.
Les opérations des vérifications à effectuer lors des visites consistent à examiner, sans démontage, l'état de conservation des éléments normalement accessibles et visibles, à savoir :

- Les structures,
- Les dispositifs de fixation,
- Les mécanismes s'il y a lieu,
- Les essais de fonctionnement sur les éventuels mécanismes,
- Les essais de charge suivant les modalités du décret N°96-495,
- La fourniture des charges pour les essais.

NB : Pour la vérification d'équipement supplémentaire, le titulaire indiquera un prix unitaire (Annexes N°65, N°66 et N°67).

11.8. Mission 8 : Réservoirs Enterrés

11.8.1. Objet de la mission

La mission de vérification des réservoirs enterrés a pour objectif de s'assurer de l'état de conformité de ceux-ci par rapport à la réglementation.

11.8.2. Nature des prestations à assurer

Dans le cadre de la mission qui lui est confié, le titulaire s'engage à assurer :

- Les vérifications telles que prévues par la réglementation,
- Les actions de conseils auprès du pouvoir adjudicateur,
- La remise d'un rapport faisant état des anomalies constatées sur chaque équipement examiné,
- Apporter un avis technique motivé (dans un but amélioratif),
- La traçabilité administrative requise.

11.8.3. Limite des prestations

Ce paragraphe détermine les limites des équipements entrants dans la prestation de vérification des réservoirs enterrés.
Les équipements inclus dans la prestation sont la totalité des réservoirs enterrés qui couvrent les différents sites (voir Annexe N°18).

Ces réservoirs sont équipés d'un système de détection de fuites.

11.8.4. Vérifications réglementaires

11.8.4.1. Démarche

Les vérifications sur les réservoirs enterrés auront pour but de minimiser le risque d'accident suite à l'utilisation de matériel défectueux.

Pour cela, le titulaire mettra en œuvre tous les moyens humains et techniques pour effectuer cette prestation dans le délai imparti.

Dans le cas où un équipement ou une installation n'aurait pu être contrôlé par nécessité de service, il sera contrôlé plus tard. Une nouvelle date sera alors définie conjointement entre le pouvoir adjudicateur et le titulaire.

La description des actions ci-après permet de définir une trame de vérifications.
Elle pourra faire l'objet d'une adaptation si nécessaire en fonction des équipements à contrôler.
Ces vérifications seront remises à jour lors de toute évolution de la réglementation par le titulaire.

Les dates et heures des visites seront fixées avec un préavis de 4 semaines minimum pour chacune d'elles dans le secteur programmé (un avis de passage sera envoyé pour valider la planification établie en début d'année).

NB : Pour cette mission, le bureau de contrôle devra se rapprocher d'un organisme possédant l'agrément dans le cas où celui-ci se trouve dans l'incapacité de réaliser cette prestation.
Il devra également transmettre les actions qu'il aura entreprises auprès des différentes sociétés.

11.9. Mission 9 : Visite Triennale des installations SSI et de désenfumage

11.9.1. Objet de la mission

La mission de vérification triennale des installations SSI et de désenfumage a pour objectif de s'assurer de l'état de conformité de celles-ci par rapport à la réglementation.

11.9.2. Nature des prestations à assurer

Dans le cadre de la mission qui lui est confié, le titulaire s'engage à assurer :

- Les vérifications annuelles telles que prévues par la réglementation,
- Les actions de conseils auprès du pouvoir adjudicateur,
- La remise d'un rapport faisant état des anomalies constatées sur chaque équipement examiné,
- Apporter un avis technique motivé (dans un but amélioratif),
- La traçabilité administrative requise.

11.9.3. Limite des prestations

Ce paragraphe détermine les limites des matériels compris dans la prestation de vérification des équipements sportifs.
Les installations SSI et de désenfumage inclus dans les prestations sont ceux qui couvrent les différents sites (voir annexes N°19 à 61).

11.9.4 Vérifications réglementaires

11.9.4.1 Démarche

Les vérifications sur les installations SSI et de désenfumage auront pour but de minimiser le risque d'accident lié à l'utilisation de matériel défectueux.

Pour cela, le titulaire mettra en œuvre tous les moyens humains et techniques pour effectuer cette prestation dans le délai imparti.

Cette visite se déroulera en même temps que la visite de maintenance préventive des installations SSI. Elle sera donc planifiée en collaboration avec le prestataire de maintenance.

Dans le cas où un équipement ou un local n'aurait pu être contrôlé par nécessité de service, il sera contrôlé plus tard. Une nouvelle date sera alors définie conjointement entre le pouvoir adjudicateur et le titulaire.

La description des actions ci-après permet de définir une trame de vérifications.
Elle pourra faire l'objet d'une adaptation si nécessaire en fonction des équipements à contrôler.
Ces vérifications seront remises à jour lors de toute évolution de la réglementation par le titulaire.
Les dates et heures des visites seront fixées avec un préavis de 4 semaines minimum pour chacune d'elles dans le secteur programmé.

11.9.4.2.Description des prestations

Dans le cadre de la mission qui lui est confié, le titulaire s'engage à assurer :

Pour la partie SSI :

- L'examen de l'adéquation du dossier d'identité aux exigences de sécurité applicables en ERP, à savoir :
 - Entretien et visite sommaire préalable avec les responsables technique et incendie,
 - Analyse de la composition du dossier d'identité,
 - Prise en compte des modifications de l'exploitation et des évolutions éventuelles applicables à l'ERP,
 - Vérification de leur adéquation au dossier d'identité,
- L'examen de la conformité du SSI au dossier d'identité, à savoir :
 - Adéquation du matériel installé en rapport au dossier d'identité,
 - Pérennité du zonage défini dans le dossier d'identité,
 - Analyse technique et réglementaire des changements de matériel mentionnés dans le dossier d'identité,
- L'examen de l'enregistrement des actions de maintenance, à savoir :
 - Respect des actions de maintenance décrites dans la notice du dossier d'identité et de leur traçabilité,
 - Existence d'un contrat de maintenance,
 - L'examen des conditions d'exploitation, à savoir :
 - Le respect, par le chef de l'établissement, des actions de vérifications périodiques décrites aux paragraphes A1 et A2 de la norme NFS 61-933 ainsi que de leur traçabilité,
 - Traitement des anomalies,
- Les essais de fonctionnement, à savoir :
 - La réalisation d'essai de fonctionnement d'un équipement de zone de détection, de désenfumage, de compartimentage et d'alarme,

Un équipement de zone se compose :

- d'un détecteur automatique d'incendie (DAI),
- d'un déclencheur manuel (DM),
- de diffuseurs sonores,
- de dispositifs de déverrouillage des issues de secours,
- de portes coupe-feu,
- de clapets coupe-feu,
- de rideaux de cantonnement,
- d'exutoire de désenfumage,
- de volets de désenfumage,
- de coffrets de relayage,
- de non-stop ascenseurs,
- d'arrêts techniques de ventilation, etc.
- La fourniture d'un rapport de vérification réglementaire en exploitation (RVRE),
- La traçabilité administrative requise.

* Pour la partie Désenfumage :

- La vérification du maintien de l'état de conformité de l'installation tel acquis lors de la mise en service,
- L'examen visuel des parties accessibles de l'installation,
- La vérification de la réalité des actions de maintenance par l'examen de leur enregistrement,
- L'assistance aux essais de fonctionnement,
- La réalisation par sondage de mesures de débit, pression, vitesse (une mesure par conduit collectif, une par conduit unitaire, une par escalier ou par circulation horizontale mise en superposition),
- L'examen des conditions d'exploitation de l'installation,
- La fourniture d'un rapport de vérification réglementaire en exploitation (RVRE).

NB : Les dernières vérifications triennales des centres hospitaliers sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

	CHA	CHB	CHT
Triennal SSI et Désenfumage	**2024**	**2024**	**2024**

12) RAPPORTS DE VISITE ET DE VERIFICATION

12.1. Rapports de visite

Le titulaire devra établir un rapport de visite (rapport provisoire) en fin de mission.
Ces rapports devront être établis au fur et à mesure de la campagne de contrôle.
Ce rapport provisoire se constituera d'une fiche récapitulative qui comportera :

- Le nom du contrôleur,
- La date,
- La référence/le numéro d'identification de l'équipement (identifier l'équipement le cas échéant),
- Les points contrôlés,
- Les remarques éventuelles,
- L'état de conformité ou non de l'équipement contrôlé,
- Le motif de non-conformité le cas échéant.

Le titulaire fournira ce rapport de visite qui devra être signé contradictoirement par le responsable du suivi du marché du pouvoir adjudicateur et le technicien contrôleur. Ceci permettra de valider l'exécution de la mission et que le pouvoir adjudicateur est en attente du rapport définitif. Un exemplaire du rapport de visite devra être remis au responsable du suivi du marché.

12.2. Rapports de vérification

Les rapports de vérification (rapports définitifs) devront être fournis sous format écrit et numérique. Ils devront être remis dans les **30 jours calendaires suivant la date de fin de visite auquel cas des pénalités d'indice N°5 (article 12.2 du CCAP) pourront être appliquées**. Sur la page de garde de ces rapports devra figurer :

- L'objet de la vérification (nom exact),
- La date de la vérification,
- Le nom du contrôleur,
- La référence du présent contrat,
- Le nom du bâtiment/services concernés,
- La référence/numéro de série du ou des équipements vérifiés,
- Le nombre d'observations relevées à l'issue de la visite,
- Une référence de rapport structurée facilitant l'archivage.

Dans ces rapports, il devra y figurer :

- Les observations détaillées par équipement (une ligne par observation),
- Les préconisations à mettre en place afin de lever ces observations,
- Une classification de ces remarques à lever en fonction de leur degré d'urgence/de
- Dangerosité/de risques (priorités),
- L'état de conformité ou non,
- Le motif de non-conformité le cas échéant.

Les rapports devront être rédigés par bâtiment
Les rapports numériques devront être remis sous format PDF.
Un tableau de suivi de levée de réserves devra être également joint au rapport PDF.
Dans ce tableau, il devra y figurer :

- Le nom du titulaire,
- La date de contrat,
- La date de la vérification,

- La référence du rapport,
- Les références/numéros de séries des équipements,
- Une numérotation des observations/réserves,
- Les constats établis (remarques),
- Les localisations (Etage/Service/Porte/Numéro architectural),
- Les préconisations afin de lever ces observations,
- Les remarques déjà signalées lors de la précédente vérification,
- Une hiérarchisation des observations (priorités),
- Pour suivre chaque action, les colonnes suivantes devront être définies :
- Les devis (le cas échéant),
- Les montants de ces devis,
- Les numéros de bons de commande du CH,
- La réalisation des interventions/levées de réserves,
- Les dates programmées pour ces interventions,
- L'état de chaque intervention (levée, en cours, non-levée)
- Les numéros des bons d'intervention du logiciel GMAO (ASSET) le cas échéant,
- Les numéros des bons d'intervention des prestataires,
- Une légende indiquant le domaine de référence des articles (Code du Travail, ERP,…).

Le tableau sera de la forme suivante :

TRIENNAL DESENFUMAGE - BÂTIMENT Z																	
Contrôle externe	Date de contrat	Date d'envoi du dernier rapport	N° de rapport	N° d'observation	Constat	Observation	Localisation	Préconisation	Déjà signalé	Priorité	Devis	Montant € (HT)	Bon de Commande	Intervention programmé le	Etat des interventions	N° Asset	N° BI
BUREAU DE CONTROLE X	01/01/2015	01/04/2015	XXXXXXXX	1	Non fonctionnement moteur VED XX	Coffret de relavage HS	Local Technique Bâtiment Z	Devis de remplacement du coffret de relavage	non	Priorité 1	XXXXX	XXXX	XXXXX	31/04/2015	En cours	201SXXXX	
		Code du Travail															
		Réglementation ERP															

Pendant toute la durée du marché, le titulaire informera le responsable du suivi du marché du risque d'inefficacité des équipements visant la sécurité des utilisateurs.

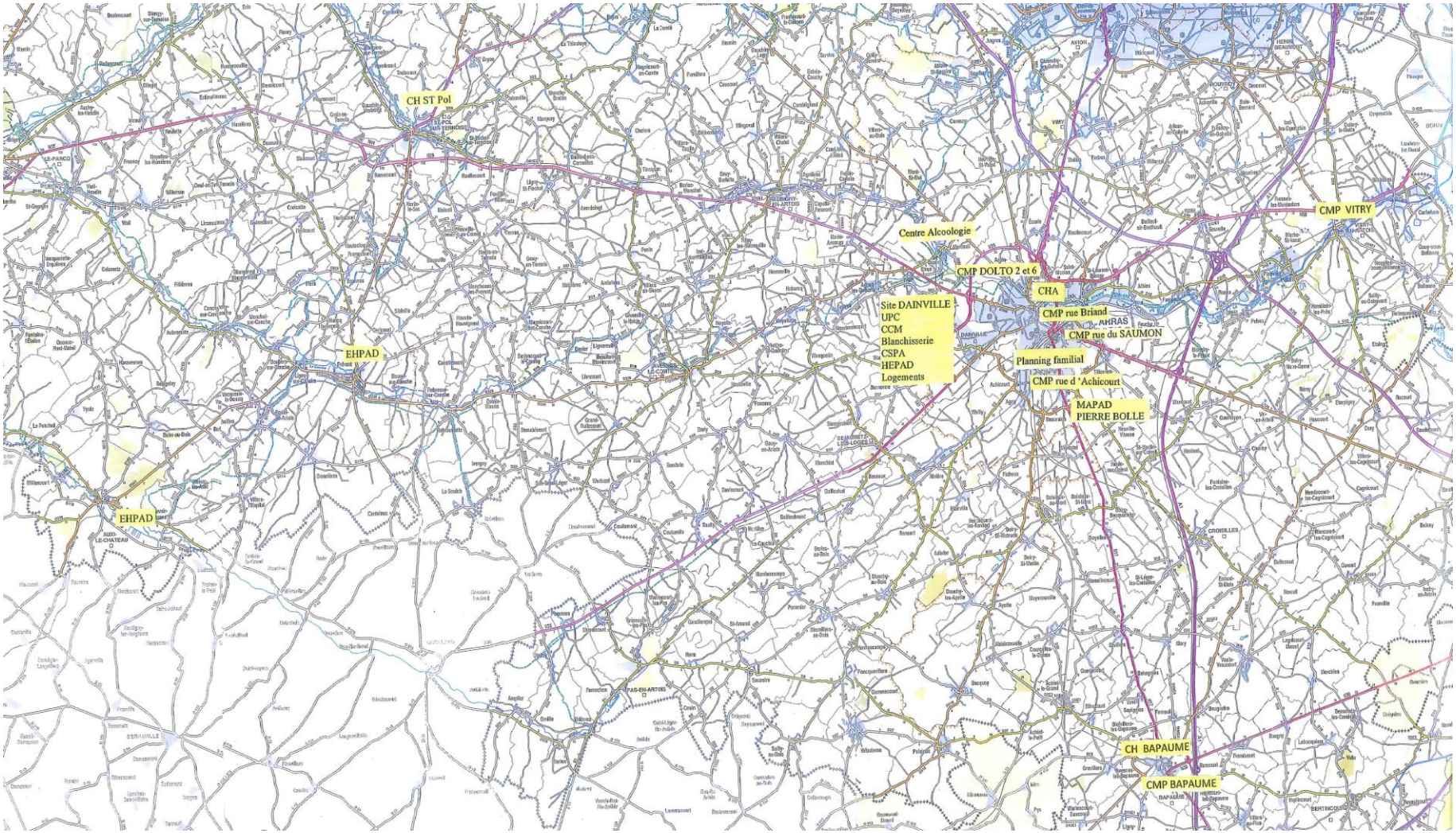
13) LITIGES

Il est formellement spécifié qu'en aucun cas ou pour quelques motifs que ce soit, les contestations qui pourraient subvenir entre l'administration et le titulaire du contrat ne pourront être invoqué par ce dernier comme cause d'arrêt ou de suspension même momentanée, des prestations à effectuer.

14) ANNEXES

Les documents suivants sont les annexes correspondantes aux différentes missions du présent CCTP.

Annexe 1 : PLAN DE SITUATION



Annexe 2 : LISTE INDICATIVE DES EQUIPEMENTS DE LEVAGE PARBÂTIMENT – CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Liste non exhaustive.

Le titulaire indiquera le montant unitaire de la vérification d'un équipement supplémentaire, notamment en cas d'ajout en cours d'année.

	Marche-pieds	Escabeau	Echelle	PIRL	Echafaudage	Transpalette manuel	Transpaelette électrique	Table élévatrice	Chariot élévateur	Hayon élévateur sur véhicule	Pont élévateur	Cric Hydraulique	Vérin de fosse	Grue d'atelier	Palan	Potence	Diable
BS	3	8		4					2						1		
BH	2	4		4													
Hébergement	67	48	2	3	3				1					1	1		
Plateau Technique	32	12	4	6		3			1	2						1	
Clinique Aloïse Corbaz	2	3	2														
Espace Churchill		2															
Service Mortuaire		2						2									
Espace Louise Weiss		1															
Reprographie		2															
Jardin		6	4								1	2	1	1	1		
Archives Dambrine	1	2	1	1													
Résidence Les Longchamps	6	5	1					2									
Blanchisserie	1	3	4														
CSPA Roger Misès		2	2														
UPCF	1	4	3	1		3	1		2	1							
Blanchisserie	1	4	3												1		
EHPAD Le Clos de Dainville	1	3	1													1	
EHPAD Pierre Bolle	3	4	2					1									
IHFS	**6**	4	2														
Total	**126**	**119**	**39**	**19**	**3**	**3**	**1**	**5**	**6**	**3**	**1**	**2**	**1**	**2**	**4**	**2**	**0**

Recensement Matériel de levage - Bâtiment BS

N°	Marche Pied	Escabeau	Echelle	Plateforme Individuelle Roulante Légère	Chariot élévateur	Autre	Caractéristiques	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation	
162						1	Palan sur rail GES Capacité : 1500kg		Structure	0810	2ième S/sol	TGTB 5	
116 bis		1					2 marches		Laboratoire	8000	2ième étage	Local Frigo Laboratoire	
116	1						2 marches		Laboratoire	8000	2ième étage	Local Frigo Laboratoire Toxico	
43		1					5 marches		Laboratoire	8000	2ième étage	Local Frigo Laboratoire	
43bis		1					3 marches		Lingerie	0390	RDC	Vestiaires Centralisés	
3	1						3 marches		Laboratoire	8000	S/sol	Réserve Stockage Laboratoire	BS.S1.S31
321				1			3 marches		Magasin	0125	S/sol		
322				1			3 marches		Magasin	0125	S/sol		
320				1			3 marches		Magasin	0125	S/sol		
4				1			6 marches	1005333	Magasin	0125	S/sol	Magasin Gros Volumes G	BS.S1.S33.3
7		1					3 marches		Magasin	0125	S/sol	Magasin D	
8		1					7 marches		Magasin	0125	S/sol	Magasin Gros Volumes	

9					1		YALE Type : MS12-4328 S/N : B846X05627E Capacité : 1200 kg	1035667	Magasin	0125	S/sol	Magasin Gros Volumes	
9 bis					1		YALE Type : MS14 S/N : D852T04239S Capacité : 1400 kg	1031379	Magasin	0125	S/sol	Magasin Gros Volumes	
93	1						2 marches		Magasin	0125	S/sol	Magasin Gros Volume	
25		1					7 marches		Laboratoire	8000	S/sol	Magasin Laboratoire	
30		1					6 marches		Magasin	0125	S/sol	Magasin Economat	
S030		1					3 marches		Magain	0125	S/sol	Magasin Economat	

Liste non exhaustive.

Le titulaire indiquera le montant unitaire de la vérification d'un équipement supplémentaire, notamment en cas d'ajout en cours d'année.

Recensement Matériel de levage - Bâtiment BH

N°	Escabeau	Marche-pieds	Echelle	Caractéristiques	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation	
9.1	1			3 marches		Archives Médicales	0155	S/sol	Archives	BH.S1.S1.14
3281	1			2 marches		Archives Médicales	0155	S/sol	Archives	
100		1		1 marche		Archives Médicales	0155	S/sol	Archives	
329	1			5 marches		Archives Médicales	0155	S/sol	Archives	
1006317		1		2 marches		Archives Médicales	0155	S/sol	Archives	
0430			1	2x5 échelons		Sécurité	0430	S/sol	PC Sécurité	
70238			1	11 échelons		Sécurité	0430	S/sol	PC Sécurité	BH.S1.S.07
CANT1	1			3 marches		Self	0360	RDC	Self	
128			1	Coulissante 2x8 échelons		Structure	0810	5° Etage	Accès Machinerie Ascenseurs	
129			1	Coulissante 2x8 échelons		Structure	0810	5° Etage	Accès Machinerie Ascenseurs	

Recensement Matériel de levage - Bâtiment Hébergement

N°	Marche-pieds	Escabeau	Echelle	Plateforme Individuelle	Chariot Elevateur	Autre	Caractéristiques	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation	
15		1					6 marches		Magasin	0125	S/sol	Magasin C	
16					1		YALE HS 10-28 Type MS10.28 S/N : B846X02717Z Capacité :1600 Kg	1035666	Magasin	0125	S/sol	Magasin C	
18		1					6 marches		Magasin	0125	S/sol	Magasin C	
19		1					4 marches	33896	Magasin	0125	S/sol	Magasin A	
20		1					8 marches		Technique	0620	S/sol	Local Pneumatique Swisslog	
22		1					5 marches		Technique	0620	S/sol	Local Pneumatique Swisslog	
23		1					5 marches		Technique	0620	S/sol	Local Pneumatique Swisslog	
31		1					6 marches	1036656	Technique	0620	S/sol	Atelier Menuiserie	
33				1			11 marches TANDEM PRO		Technique	0620	S/sol	Local Groupes de vide	HE.S1.037
39			1				2x10 échelons		Technique	0620	S/sol	Atelier Electricité	
42						1	Grue d'atelier SHOP CRANE 1000 kg 2006		Transport Logistique	0242	S/sol	Maintenance AGV	HE S1 S1 038

221		1					3 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier Electricité	
237		1					2 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier Electricité	
281		1					5 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier Electricité	
1		1					11 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier Electricité	
1.1	1						2 marches	1015749	Technique	0620	S/sol	Atelier Electricité	
1.2	1						2 marches	1016124	Technique	0620	S/sol	Atelier Electricité	
1.3		1					7 marches	1042397	Technique	0620	S/sol	Atelier Electricité	
2				1			3 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier Electricité	
30	1						2 marches		Biomédical		S/sol	Atelier Biomédical	
59		1					6 marches		Technique	0620	S/sol		
60	1						2 marches	1027662	Urgences		RDC	Réserve	HE 00 UR 121
61	1						2 marches		Pédiatrie		1er Etage		HE 01 PE 013.1-2
62		1					5 marches COGNET	2370/005	Imagerie Médicale	7400	RDC	Salle de Stockage	HE 00 IM 180
63		1					3 marches		Explorations Fonctionnelles	9400	RDC	Explorations Fonctionnelles	HE 00 EX 073
64	1						2 marches		Explorations Fonctionnelles	9400	RDC	Explorations Fonctionnelles	HE 00 EX 073
62.1	1						3 marches		Imagerie Médicale	7400	RDC	Salle de Stockage	HE 00 IM 180

602	1						2 marches		Urgences		RDC		HE 00 UR 121
811	1						2 marches		Explorations Fonctionnelles	9400	RDC	Explorations Fonctionnelles	HE 00 EX 076.05
814	1						2 marches		Explorations Fonctionnelles	9400	RDC	Explorations Fonctionnelles	HE 00 EX 060
652	1						2 marches		Explorations Fonctionnelles	9400	RDC	Explorations Fonctionnelles	HE 00 EX 067.01
106	1						2 marches		Consultations Mères Enfants	9700	RDC	Consultations Mères Enfants	HE 00 NA 004
1405	1						2 marches		Consultations Mères Enfants	9700	RDC	Consultations Mères Enfants	HE 00 NA 004
781	1						2 marches		Consultations Mères Enfants	9700	RDC	Consultations Mères Enfants	HE 00 NA 004
101	1						2 marches		Consultations Mères Enfants	9700	RDC	Consultations Mères Enfants	HE 00 NA 10.1
101.1	1						2 marches		Consultations Mères Enfants	9700	RDC	Consultations Mères Enfants	HE 00 NA 010
102	1						2 marches		Consultations Mères Enfants	9700	RDC	Consultations Mères Enfants	HE 00 NA 011.5
103	1						2 marches		Consultations Mères Enfants	9700	RDC	Consultations Mères Enfants	HE 00 NA 011.3
104	1						2 marches		Consultations Mères Enfants	9700	RDC	Consultations Mères Enfants	HE 00 NA 011.4
105	1						2 marches		Consultations Mères Enfants	9700	RDC	Consultations Mères Enfants	HE 00 NA 011.2
107	1						2 marches		Consultations Mères Enfants	9700	RDC	Consultations Mères Enfants	HE 00 NA 022.6
108	1						2 marches		Consultations Mères Enfants	9700	RDC	Consultations Mères Enfants	HE 00 NA 022.7
113	1						2 marches		Explorations Fonctionnelles	9400	RDC	Explorations Fonctionnelles	HE 00 EX 090.1

114	1						2 marches		Explorations Fonctionnelles	9400	RDC	Explorations Fonctionnelles	HE 00 EX 089
115	1						2 marches		Explorations Fonctionnelles	9400	RDC	Explorations Fonctionnelles	HE 00 EX 071
116	1						2 marches				RDC		HE 00 HO 033.1
118	1						2 marches		Néonatalogie		1er Etage		HE 01 NE 105
119	1						2 marches		Chirurgie		2°Etage		HE 02 CH 071-1
120	1						2 marches		Chirurgie		2°Etage		HE 02 CH 068-1
121	1						1 marche				2°Etage		HE 02 CR 105
130	1						2 marches				3° Etage		HE 03 CA 39
131	1						2 marches				3° Etage		HE 03 PO 50
132	1						2 marches				3° Etage		HE 03 NP 102
133		1					3 marches				3° Etage		HE 03 NP 102
134		1					2 marches				3°Etage		HE 03 NP 102
139		1					7 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier jardin	
144		1					3 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier jardin	
220		1					3 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier menuiserie	
65	1						2 marches		Explorations Fonctionnelles	9400	RDC	Explorations Fonctionnelles	HE 00 EX 071

66	1						2 marches	102766	Neurologie		2° Etage	Désinfection	HE 02 NO 007
66.1	1						2 marches				2° Etage		HE 02 GY 082
66.2		1					2 marches		Chirurgie		2° Etage		HE 02 CH 064
66.3	1						2 marches				RDC		HE 00 HO 051.1-18
66.8	1						2 marches		Urgences		RDC		HE 00 UR 121
651	1						2 marches				2° Etage		HE 02 HG 017
72	1						2 marches		Consultations Mères Enfants		RDC	Réserve	HE 00 NA 0023
72.1	1						2 marches		Consultations Mères Enfants	9700	RDC	Consultations Mères Enfants	HE 00 NA 011.6
321	1						3 marches				1° Etage		HE 01 NE 105
323	1						2 marches				1° Etage		HE 01 NE 105
324	1						2 marches				1° Etage		HE 01 NE 108
73		1					4 marches	1015954	Consultations Mères Enfants		RDC	Consultation Obstétrique	HE 00 NA 010.1
73.1		1					6 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier électricité	
11.16	1						2 marches		Consultations Mères Enfants	9700	RDC	Consultations Mères Enfants	HE 00 NA 019
1116	1						2 marches				RDC		HE 00 NA 010
78		1					6 marches	1003492	Pédiatrie		1° Etage		HE 01 PE 023.2

78.1	1						2 marches	10276667	Pédiatrie		1er Etage		HE 01 PE 23.2
79		1					3 marches		Néonatalogie		1er Etage		HE 01 NE 098
84		1					2 marches				1° Etage		HE 01 AD 029
84.3		1					2 marches				1er Etage		HE 01 AD 029
777	1						2 marches		Consultations Mères Enfants	9700	RDC	Consultations Mères Enfants	HE 00 NA022
778	1						2 marches		Consultations Mères Enfants	9700	RDC	Consultations Mères Enfants	HE 00 NA 022.2
779	1						2 marches		Consultations Mères Enfants	9700	RDC	Consultations Mères Enfants	HE 00 NA 022.1
780	1						2 marches		Consultations Mères Enfants	9700	RDC	Consultations Mères Enfants	HE 00 NA 021.5
320		1					5 marches	41623	Médecine Néonatale		1° Etage	Ménage	HE 01 NE 103
323		1					2 marches				RDC		HE 00 NA 019
80		1					3 marches		Médecine Néonatale		1° Etage	Ménage	HE 01 NE 095
80 bis		1					4 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier éléctricité	
80.1	1						2 marches VILLARD	1009395	Maternité		1° Etage	Ménage	HE 01 MA 064.1
80.2	1						2 marches VILLARD	1027636	Maternité		1° Etage	Ménage	HE 01 MA 063.1
80.2 bis	1						2 marches				3° Etage		HE 03 NP 106
80.5	1						2 marches VILLARD	1003609	Pédiatrie		1° Etage	Ménage	HE 01 PE 013.1-2

80.6	1						3 marches		Pédiatrie		1° Etage		HE 01 PE 013.1
81		1					2 marches		Néonatalogie		1° Etage		HE 01 NE 103
81.1		1					6 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier électricité	
82.2	1						2 marches		Neurologie		2° Etage	Désinfection	HE 02 NO 007
2801	1						2 marches		Chirurgie		2° Etage		HE 02 CH 064
89		1					3 marches				3° Etage		HE 03 PO 50.5
87		1					4 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier Electricité	
90	1						2 marches	1027649	Hémodialyse		3° Etage	Box	HE 03 HM 088.1
88.1	1						2 marches		Hémodialyse		3° Etage		HE 03 HM 088.1
90.51	1						2 marches VILLARD	1027643	Hématologie		3° Etage		HE 03 CA 39
90.7	1						2 marches	1027638	Hémodialyse		3° Etage		HE 03 PO 50
90.9	1						2 marches VILLARD	1027646	Hémodialyse		3° Etage		HE 03 PN 127
91.2	1						2 marches	1027647	Diabétologie		3° Etage		HE 03 PO 65
92		1					2 marches		Biomédical		S/sol	Atelier Biomédical	
250		1					3 marches		Gastro		3° Etage	Secrétariat Gastro	
261		1					3 marches		Gastro		3°Etage	Secrétariat Gastro	

441	1						2 marches		Chirurgie		2° Etage		HE 02 CH 068-2
448	1						FACAL 2 marches		SSR		4° Etage		HE 04 SS 34
163						1	Echafaudage ITEM SPEEDY Type : ITEM SPEEDY Roulant avec freins de parking et stabilisateurs.	1033893	Technique	0620	S/sol	Local grillagé peinture	
163.1						1	Echafaudage DUARIB Type : ROLLY 2 Roulant avec freins de parking et stabilisateurs.	1037090	Technique	0620	S/sol	Local grillagé peinture	
163.2						1	Echafaudage DUARIB Type : ROLLY 2 Roulant avec freins de parking et stabilisateurs.	1037091	Technique	0620	S/sol	Local grillagé peinture	
BIONET 2		1					9 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier Electricité	
SO19		1					3 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier Electricité	
SO16		1					3 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier Electricité	
SO18				1			3 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier Electricité	
410		1					4 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier Menuiserie	
48		1					6 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier Menuiserie	
85			1				2x7 échelons		Technique	0620	S/sol	Atelier Menuiserie	
C34974		1					6 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier Menuiserie	

140		1					4 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier Peinture	
141		1					4 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier Peinture	
142		1					4 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier Peinture	
143		1					3 marches		Technique	0620	S/sol	Atelier Peinture	
1000652 922						1	Palan sur portique VERLINDE CX10 1604 B2		Technique	0620	S/sol	Circulaltion Service Technique	
1044172	1						2 marches		Pédiatrie		1° Etage		HE 01 PE 013.1-2

Liste non exhaustive.
Le titulaire indiquera le montant unitaire pour une vérification d'un équipement supplémentaire (ajout en cours d'année par exemple).

Recensement Matériel de levage - Bâtiment Plateau Technique

N°	Marche Pied	Escabeau	Echelle	PIR	Chariot Elévateur	Autre	Caractéristiques	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation	
6		1					5 marches		Logistique		S/sol	Local Maintenance AGV	
45		1					3 marches		Lingerie Relais		S/sol	Lingerie Relais	PT S1 ST 045
51				1			6 marches		Pharmacie		S/sol	Réserve Pharmaceutique	PT S1 PH 005
521	1						2 marches		Pharmacie		S/sol	Réserve Pharmaceutique	PT S1 PH 005
53	1						Fixe à 2 marches		Pharmacie		S/sol	Réserve Pharmaceutique	PT S1 PH 026
54	1						3 Roulettes		Pharmacie		S/sol	Réserve	PT S1 PH 005
55						1	Transpalette PFAFF 2000 Kg		Pharmacie		S/sol	Réserve	PT S1 PH 005
56					1		YALE Type : MS12-4328 S/N : C846X01625G Capacité : 1200 kg	1035668	Pharmacie		S/sol	Réserve Pharmaceutique	
56 bis						1	Transpalette GBGIII 2000 Kg		Pharmacie		S/sol	Réserve	PT S1 PH 005
57 bis						1	Transpalette PFAFF 2000 kg		Pharmacie		S/sol	Réserve	PT S1 PH 005
117				1			3 marches	10448786	Pharmacie		S/sol		PT S1 PH 005
117 bis				1			3 marches	10448787	Pharmacie		S/sol		PT S1 PH 005

117 ter				1			2 marches	10448788	Pharmacie		S/sol		PT S1 PH 005
50		1					5 marches		Pharmacie		S/sol		PT S1 PH 005
310				1			2 marches		Lingerie Relais		S/sol		PT S1 ST 045
105			1				Fixe à crinoline 14 barreaux		Structure	810	RDC Extérieur	Galerie	
106			1				Fixe à crinoline 20 barreaux		Structure	810	RDC Extérieur	Sas Ambulances PT	
107			1				Fixe à crinoline 19 barreaux		Structure	0810	RDC Extérieur	Plan blanc	
108		1					4 marches	400009	Bloc Opératoire		1° Etage	Secrétariat Bloc	PT 01 OP 082
108 bis	1						2 marches		Bloc Endoscopie		1° Etage		PT 01 EN 001
109	1						2 marches				RDC		PT 00 C0 004.1-11
109 bis	1						2 marches	1027632	Bloc Endoscopie		1° Etage		PT 01 EN 001
110	1						2 marches	1001418			RDC		PT 00 CO 004-12
110 bis		1					4 marches		Bloc Endoscopie		1° Etage		PT 01 EN 012
111		1					2 marches	41622	Consultations		RDC		PT 00 CO 014
111 bis		1					4 marches		Bloc Obstétrical		1° Etage		PT 01 OB 112
112	1						3 marches		Consultations		RDC		PT 00 CO 014.1
112 bis		1					2 marches	1012403	Bloc Opératoire		1° Etage	Pharmacie	PT 01 OP 056

114		1					6 marches	1001979	Réanimation Adulte		2° Etage	Local Bionettoyage	PT 02 RE 078
114.1		1					2 marches		Réanimation Adulte		2° Etage		PT 02 RE 073
120	1						2 marches		Bloc Obstétrical		1° Etage		PT 00 OB 107
121	1						3 marches		Urgences		RDC		PT00 UR 067
RE1	1						2 marches		Réanimation Adulte		2° Etage		PT 02 RE 043
RE2	1						2 marches		Réanimation Adulte		2° Etage		PT 02 RE 043
115		1					3 marches	1001980	Réanimation Adulte		2° Etage	Local Bionettoyage	PT 02 RE 078
USC1	1						2 marches		Unité de Surveillance Continue		2° Etage		PT 02 LI 009
USC2	1						1 marche				2° Etage	Unité de désinfection	
USC3	1						1 marche				2° Etage	Unité de désinfection	
USC4		1					4 marches				2° Etage	Unité de désinfection	
FLYGHT PNE						1	Potence nue pour appareil de levage		Patio		RDC	Puits de relevage	
160						1	Hayon élévateur sur véhicule 3641SW62	141268	Restauration Relais		S/sol	Cour logistique 2	
161						1	Hayon élévateur sur véhicule EC-171-GX DHOLLANDIA Type : DHLE-10 S/N : 1601 1292	1601 1292	Service Technique		S/sol	Cour logistique 1	

							Capacité : 750 kg						
654	1						2 marches				RDC		PT 00 CO 045
655	1						2 marches				RDC		PT 00 C0 010
656	1						2 marches				RDC		PT 00 CO 033
658	1						2 marches				RDC		PT 00 CO 033
659	1						2 marches				RDC		PT 00 CO 038
UR 055	1						2 marches				RDC		PT 00 UR 055
UR056	1						3 marches	124548	Urgences		RDC		PT 00 UR 067
OTIS			1				1x10 échelons		Bloc Opératoire		1° Etage		PT 01 OP 025
A5C2	1						1 marche		USC		2° Etage		PT 02 LI 019
A5C3	1						1 marche		USC		2° Etage		PT 02 LI 019
NUC1	1						2 marches		USC		2° Etage		PT 02 LI 035
RE1	1						1 marche		Réanimation Adultes		2° Etage		PT 02 RE 043
RE2	1						1 marche		Réanimation Adultes		2°Etage		PT 02 RE 043
RE3	1						1 marche		Réanimation Adultes		2° Etage		PT 02 RE 043
USC5	1						1 marche		Réanimation Adultes		2°Etage		PT 02 RE 076

115 bis	1						2 Marches	1015555			2° Etage		PT 02 US 081
46	1						2 marches	1004009	Réanimation Adultes		2°Etage	Réserve Matériel	
SC1	1						2 marches				2°Etage	Unité de désinfection	

Recensement Matériel de levage – Bâtiment Reprographie

N°	Escabeau	Echelle	Autre	Caractéristiques	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation	
118	1			5 marches		Reprographie		RDC	Magasin Reprographie	
119	1			6 marches		Reprographie		RDC	Magasin Reprographie	

Recensement Matériel de levage - Bâtiment Churchill

N°	Escabeau	Echelle	Caractéristiques	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation	
121	1		3 marches	1022817			RDC	Archives	022
237	1		3 marches				RDC	Archives	024

Recensement Matériel de levage – Bâtiment Service Mortuaire

N°	Escabeau	Echelle	Autre	Caractéristiques	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation	
120	1			5 marches		Service Mortuaire		RDC	Local Ménage	
31	1			6 marches		Service Mortuaire		RDC		
1			1	Table élévatrice mobile électrique sur batterie	31026	Service Mortuaire		RDC		
2			1	Table élévatrice mobile manuelle	099468	Service Mortuaire		RDC		

Recensement Matériel de levage - Bâtiment Louise Weiss

N°	Escabeau	Echelle	Caractéristiques	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation	
236 bis	1		3 marches					Local Ménage	

Recensement Matériel de levage - Bâtiment Clinique Aloïse Corbaz

N°	Marche Pieds	Escabeau	Echelle	Caractéristiques	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation	
125		1		9 marches		Technique		S/sol	Atelier ST	
126			1	Simple à 8 échelons	0010/610	Self		RDC	Réserve	
127			1	Coulissante à 2x8 échelons	2422/108	Structure		3° Etage	Local Technique	3208
246		1		2 marches		Ergothérapie				
328		1		5 Marches					Local Technique	
1025161	1			2 marches	1025161	Pharmacie		2° Etage		
127.1	1			2 marches		Pharmacie			Soins Attentifs	

Recensement Matériel de levage - Bâtiment Jardin/ Mécanique

N°	Escabeau	Echelle	PIR	Chariot élévateur	Autre	Caractéristiques	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
130					1	Pont élévateur de véhicule ROTARY Mod : SM55LT51B7040 S/N : FXAD18A0030 Année : 2018 Capacité : 5500 Kg		Technique	0620		Garage Mécanique
132					1	Grue d'atelier SIEPA Mod : D030030 Capacité : 1000 kg S/N : G34671N Année : 2002		Technique	0620		Garage Mécanique
133					1	Vérin de fosse IRIMO Mod : VE300MB Capacité : 300 kg		Technique	0620		Garage Mécanique
134					1	Cric roulant FACOM Type : DL300 S/N : 820826 Force : 3000 kg Année : 2004		Technique	0620		Garage Mécanique
136 bis					1	Cric bouteille WEBER HYDRAULIC 5000 Kg S/N : 27730.4					
137	1					8 marches		Technique	0620		Garage Mécanique
143		1				Coulissante en bois à 2x11 échelons		Technique	0620		Jardin
132.1					1	Palan à chaine VERLINDE Type : PHRI		Technique	0620		Garage Mécanique

						S/N : 8358642 Capacité : 500 kg					

Recensement Matériel de levage - Bâtiment Dambrine : Archives

N°	Escabeau	Echelle	PIR	Chariot élévateur	Autre	Caractéristiques	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
146		1				9 échelons	2422/009	Archives		1° Etage	Dambrine 2
149	1					7 marches					
150			1			4 marches		Archives		RDC	Dambrine 1
214	1					7 marches	1030956	Archives		RDC	Dambrine 1
328M					1	Marche-pieds avec roulettes					

Recensement Matériel de levage - Bâtiment Résidence Les Longchamps

N°	Escabeau	Echelle	Marche Pied	Chariot élévateur	Autre	Caractéristiques	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation	
69			1			2 marches				1° Etage	Pharmacie	
90 Tri			1			2 marches				1° Etage	Pharmacie	
1	1					4 marches				S/sol	Local Technique	
155.1					1	Table élévatrice mobile électrique HYGECO Type : 31026S S/N : 38/89 Année : 2009		Service Mortuaire		S/sol	Service Mortuaire	
155.2					1	Table élévatrice mobile Electrique LINAC Type : 2350 S/N : 23501004		Service Mortuaire		S/sol	Service Mortuaire	
237	1					2 marches				S/sol		
58		1				Double coulissante à 2x7 échelons 2422/108	200723	3° Etage		3° Etage	Cage d'Escalier	
159	1					6 marches				3° Etage		
419			1			2 marches				2° Etage	Pharmacie	
1540			1			2 marches		2° Etage		2°Etage		
1541	1					2 marches				2° Etage	Pharmacie	

1542	1					3 marches				S/sol	Cuisine	
1545			1			2 marches		1er Etage		1° Etage	Pharmacie	
1546			1			2 marches	500943	3° Etage		3° Etage	Local linge propre	

Recensement Matériel de levage - Bâtiment Blanchisserie

N°	Escabeau	Echelle	Chariot Elevateur	Echafaudage	Autre	Caractéristiques	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
165		1				Double coulissante à 2x8 échelons		Blanchisserie		RDC	Stockage produits lessiviels
169	1					6 marches		Blanchisserie		RDC	Plieuse VT
170		1				Simple à 1x6 échelons		Blanchisserie		RDC	Plieuse GP
173	1					5 marches		Blanchisserie		1° Etage	Lingerie
1571	1					2 marches		2° Etage		2° Etage	
311		1				1x6 échelons					
312					1	Marche-pieds 2 marches				RDC	
313		1				1 x 7 échelons				1° Etage	

Recensement Matériel de levage - Bâtiment CSPA Roger Misès

N°	Escabeau	Echelle	Chariot élévateur	Marche pied	Autre	Caractéristiques	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation	
175		1				Double coulissante 2x8 échelons	03379			RDC	Local Ménage	045
177		1				Double coulissante 2x8 échelons	1036621			1° Etage	Rangement	134
178	1					3 marches	1036645			1° Etage	Rangement	134
179	1					5 marches					Local vaisselle	

Recensement Matériel de levage - Bâtiment UPCF

N°	Escabeau	Echelle	Chariot élévateur	Marche Pied	Autre	Caractéristiques	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation	
84.3	1					6 marches	8028406002550			RDC	Magasin Epicerie	
179		1				Double coulissante 2x13 échelons				1° Etage	Tour	Accès Machinerie Ascenseur
180	1					7 marches				1° Etage	Vestiaires Femmes	
181			1			SOVIM FENWICK Type : L14 S/N 365G05305414 Capacité : 1400 kg	10448645			RDC	Magasin Epicerie	
182	1					12 marches	1015977			RDC	Magasin Epicerie	
184					1	Transpalette manuel YALE MANUTAN Type : G808026 S/N : CHA 1032821 Année : 2012	1032821			RDC	Magasin Epicerie	
185					1	Transpalette à faible élévation YALE Type : HP22 S/N : A840E05581X Année : 2001				RDC	Magasin Epicerie	
186					1	Transpalette à faible élévation YALE Type : HP22 S/N : A840X05819V Année : 1998				RDC	Magasin Epicerie	

188			1			YALE Type : ERP 15RCL E1930 S/N : 5021A00771T Capacité : 1450 kg	9600156			RDC	Garage	
189		1				Double coulissante à 1x7 + 1x8 échelons	1015978			RDC	Accès Plénum	Côté livraison
190		1				Simple à 1x7 échelons	5500			RDC	Tour	Réserve
1542	1					8 marches				RDC	Poste Groupe électrogène	Extérieur
315					1	PIRL 5 marches				RDC	Magasin Epicerie	
					1	Hayon élévateur DHOLLANDIA Type : DHL SP 65 S/N : 13061728P Capacité : 500 kg	AV-286-LT					
					1	Transpalette électrique à haute levée STOCKMAN Type : ACX 10E S/N : GD2008151 Capacité : 1000 kg	10444116					

Recensement Matériel de levage - Bâtiment EHPAD Le Clos de Dainville

N°	Escabeau	Echelle	Chariot élévateur	PIR	Autre	Caractéristiques	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation	
153		1				Coulissante à 2x7 échelons	P240-2SF	EHPAD		2° Etage	Cage d'Escalier	
153 bis					1	Marche-pieds 2 marches				RDC	Pharmacie	
154					1	Potence équipée d'un treuil mécanique ABS Type : T130 S/N : 043.06.10 Année : 2006		EHPAD		RDC	Local service technique	
154 bis	1					2 marches				RDC	Pharmacie	
1544	1					ZARGES	2370/005	RDC		RDC	Local Technique	
314	1					3 marches					Local Technique	

Recensement Matériel de levage - Bâtiment EHPAD Pierre Bolle

N°	Escabeau	Echelle	Marche Pied	PIR	Autres	Caractéristiques	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation	
190			1			2 marches					Réserve alimentaire	
191	1					GISS 5 marches	1036644	Technique		S/sol	Atelier	19
191.1					1	Table élévatrice HYGECO Type : 310.22 S/N : 02/97/011 Année : 1997		Morgue		S/sol	Morgue	
192		1				A coulisse à 2x8 échelons	1036624	Technique		3° Etage		
193	1					12 marches		Technique		S/sol	Vide Sanitaire	
194	1					CENTAURE 4 marches				RDC	Local Ménage	031
194 bis			1			2 marches				RDC	Personnel soignant	023
195		1				Double coulissante à 2x6 échelons	2422/106			3° Etage	Local Linge Sale	324
1933	1					CENTAURE 8 marches	3	Cuisine			Atelier	
200			1			2 marches				2° Etage	Local Ménage	

Recensement Matériel de levage - Bâtiment IHFS

N°	Escabeau	Echelle	PIR	Marche pieds	Caractéristiques	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation	
200		1			A coulisse TUBESCA 2x8 échelons	2422/008	IHFS		2ième	Local Ménage	217
201	1				ALTREX 6 marches	94	IHFS		RDC	Local Ménage	014
202	1				ZARGES 5 marches	41623	IHFS		1er	Réserve	108
204	1				ARTUB 2 marches	09/2016	IHFS		RDC	Local Ménage	014
205		1			A coulisse TUBESCA 2x8 échelons	2422/008	IHFS		2ième	Local Ménage	217
220				1	A roulettes		IHFS		1° Etage	Salle Informatique	
221				1	A roulettes		IHFS		1° Etage	Réserve	
224	1				11 marches		IHFS		1° Etage	Réserve	
225				1	2 marches		IHFS		RDC		014
226				1	A roulettes		IHFS		RDC		019
227				1	A roulettes		IHFS		RDC		024
228				1	A roulettes		IHFS		S/sol		3

Recensement Matériel de levage – Bâtiment des Archives Achicourt

N°	Escabeau	Echelle	PIRL	Marche pieds	Caractéristiques	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation	
148			1		4 à 7 marches	D020282	Archives		RDC		
219	1				6 marches		Archives		RDC		
301			1		3 marches		Archives		RDC		
302				1	A roulettes		Archives		RDC		
303	1				5 marches		Archives		RDC		
304			1		2 marches		Archives		RDC		
305				1	A roulettes		Archives		RDC		
307				1	A roulettes		Archives		RDC		
308	1				2 marches		Archives		RDC		
3283	1				2 marches		Archives		RDC		
3285				1	A roulettes		Archives		RDC		
3286				1	A roulettes		Archives		RDC		
53	1				3 marches		Archives		RDC		

Dispositifs d'ancrage et lignes de vie

BATIMENT	*DESIGNATION*	*N° EQUIPEMENT*	*LOCALISATION*
Hébergement	22 points d'ancrage capacité de 1 personne, fixation par deux vis type M12 à cheville mécanique.	1 à 22	Terrasse
	1 ligne de vie câble diamètre 8 mm, 30 mètres de longueur, capacité de 2 personnes, 2 ancres fixes et 2 platines intermédiaires, équipée d'un absorbeur et d'un tendeur, année 2006.	LDV GALERIE 1	Galerie 1
	1 ligne de vie câble de diamètre 8 mm, 30 mètres de longueur, capacité de 2 personnes, 2 ancres fixes et 2 platines intermédiaires, équipée d'un absorbeur et d'un tendeur, année 2006.	LDV GALERIE 2	Galerie 2
Plateau Technique	40 points d'ancrage de type A1, capacité 1 personne, fixation par deux vis type M12 à cheville mécanique.	1 à 40	Toiture
	1 ligne de vie câble 8 mm de diamètre, 6 mètres de longueur, capacité de 2 personnes, 2 ancres structurelles, équipée d'un absorbeur et d'un tendeur.	PT-L1	Galerie 8
BS	1 ligne de vie 8 mètres de longueur, capacité de 2 personnes, 2 ancres structurelles et 3 intermédiaires, équipée d'un tendeur et d'un absorbeur.	BS-L2	Terrasse
	1 ligne de vie câble inox diamètre 10 mm, 40 mètres de longueur, capacité de 2 personnes, 2 ancres structurelles et 3 intermédiaires, équipée d'un tendeur à sertir avec témoin de tension et d'un absorbeur, année 2015.	BS-L1	Terrasse
	Câble stop chute Tractel 6m de longueur, capacité 150kg.	BS-A1	Façade BS côté escalier labo.
BH	4 points d'ancrage de type A1, capacité de 1 personne, fixation par deux spits M12.	1 à 4	Galerie Ascenseurs Panoramiques
	1 ligne de vie câble inox de diamètre 10 mm, 18 mètres, capacité de 2 personnes, 2 ancres structurelles et 3 intermédiaires, équipée d'un tendeur Miller avec témoin de tension.	BH-HALL	Galerie Ascenseurs Panoramiques
	1 ligne de vie câble inox diamètre 8 mm, 80 mètres de longueur, capacité de 3 personnes, 2 ancres structurelles et 5 intermédiaires, équipée d'un tendeur Miller avec témoin de tension, d'un absorbeur Miller 0914, année 2015.	BH-LDV2	Terrasse côté Dumand
	1 ligne de vie câble inox diamètre 8 mm, 55 mètres de longueur, capacité de 3 personnes, 2 ancres structurelles et 3 intermédiaires, équipée d'un tendeur Miller avec témoin de tension, d'un absorbeur Miller 0914, année 2015.	BH-LDV1	Terrasse côté Plateau technique
Clinique Aloise Corbaz	1 ligne de vie câble inox diamètre 8mm, 60 mètres de longueur, capacité de 2 personnes, 2 ancres structurelles et 3 intermédiaires, équipée d'un tendeur Miller avec témoin de préhension et d'un absorbeur Miller 0914, année 2015.	C-L1	Terrasse
Résidence Les Longchamps	50 potelets d'ancrage en acier galvanisé fixé sur structure métallique, capacité de 300 kg/daN par potelet (fixation visible par trappe d'accès sous toiture).	1 à 50	Terrasse

Garde-Corps

BATIMENT	*DESIGNATION*	*N° EQUIPEMENT*	*LOCALISATION*
BH	Garde-Corps autoporté 804 ml	GC BH1	Terrasse accès R+5
BS	Garde-Corps autoporté	GC BS 2	Terrasse accès R+3
Plateau Technique	Garde-Corps autoporté 416 ml	GC PT3	Terrasse accès R+2
Dumand	Garde-Corps autoporté 10 ml	GC DUM4	Toiture accès R+2
Louise Weiss	Garde-Corps autoporté 25 ml	GC WE5	Toiture accès R+2
Internat	Garde-Corps autoporté 109 ml	GC INT6	Toiture accès R+1

Annexe 3 : LISTE INDICATIVE DES EQUIPEMENTS DE LEVAGE PAR BÂTIMENT – CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME

	Marche-pieds	Escabeau	Echelle	PIRL	Echafaudage	Transpalette manuel	Chariot élévateur	Hayon élévateur sur véhicule	Pont élévateur	Cric Hydraulique	Vérin de fosse	Grue d'atelier	Palan
Ateliers Service Technique		11	5		1					1			
SMR P		3											
EHPAD La Maison d'Augustine	4	3	1										
EHPAD Lucien Langlet	3	6											
Lingerie/Pharmacie		5		1									
CMP Adultes	1	1											
Administration/CMP Enfants		2											
SMR G	4	3											
Pavillon Henri Guidet		2	1										
SAAS		3											
Total	**12**	**39**	**7**	**1**	**1**					**1**			

Recensement Matériel de levage – Ateliers Techniques

N°	Marche pied	Escabeau	Echelle	Plateforme Individuelle Roulante	Chariot élévateur	Autre	Caractéristiques (nbre de marches)	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
1A			1				Tubesca 2x10 échelons					
1			1				2x10 échelons					
02			1				2x16 échelons					
29 B		1					Centaure 6 marches					
11			1				Centaure 2x8 échelons					
14		1					Centaure 2 marches					
15		1					Tubesca 3 marches					
19		1					Centaure 5 marches					
25		1					Centaure 6 marches					
31A			1				Tubesca 2x8 échelons					
33		1					Tubesca 9 marches					
34		1					Centaure 7 marches					
SO						1	Cric Hydraulique Facom					
ECHAF1						1	Echafaudage COMABI					
02370006		1					5 marches					
02370004		1					3 marches					
C314206		1					TECHPRO 5 marches					
J01		1					3 marches					

Recensement Matériel de levage – SMR P

N°	Marche Pied	Escabeau	Echelle	Plateforme Individuelle Roulante	Chariot élévateur	Autre	Caractéristiques (nbre de marches)	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
4		1					Centaure 2 marches					Local ménage
4 bis		1					Villard 2 marches					Lingerie
6		1					6 marches					Local ménage

Recensement Matériel de levage – EHPAD La Maison d'Augustine

N°	Marche Pied	Escabeau	Echelle	Plateforme Individuelle Roulante	Chariot élévateur	Autre	Caractéristiques (nbre de marches)	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
12		1					Centaure 6 marches					Local ménage
13A			1				Tubesca 3x8 échelons		Ouest		1er	Linge sale
22		1					Centaure 4 marches					
37	1						Promotal 2 marches					Salle de soins
38	1						Promotal 2 marches		Ouest		RDC	Salle de soins
38 bis	X						Villard 2 marches		Ouest			Linge 1
38 ter	1						Promotal 2 marches		Ouest		RDC	Pharmacie
39	1						Promotal 2 marches		Est			Linge 1
61		1					2 marches					Local ménage

Recensement Matériel de levage – EHPAD Lucien Langlet

N°	Marche Pied	Escabeau	Echelle	Plateforme Individuelle Roulante	Chariot élévateur	Autre	Caractéristiques (nbre de marches)	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
23		1					3 marches				1° Etage	Rangement
27	1						Reatub 2 marches					Pharmacie
35		1					Tubesca 3 marches					Bureau Facturation
36		1					Tubesca 3 marches					Bureau Facturation
37		1					Tubesca 3 marches					Ménage décontamination
38		1					Tubesca 3 marches					Couloir
38 bis	1						Promotal 2 marches					Pharmacie UVT
36 bis	1						Tubesca 3 marches					Couloir UVA
42		1					Hailo 2 marches					Ménage décontamination

Recensement Matériel de levage – Lingerie/Pharmacie

N°	Marche Pied	Escabeau	Echelle	Plateforme Individuelle Roulante	Chariot élévateur	Autre	Caractéristiques (nbre de marches)	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
24		1					Brabantia 3 marches					Pharmacie
30		1					3 marches					Pharmacie
PH1				1			Svelt					Pharmacie
PH2		1					2 marches					Pharmacie
PH3		1					2 marches					Pharmacie
PH4		1					2 marches					Pharmacie

Recensement Matériel de levage – CMP Adultes

N°	Marche Pied	Escabeau	Echelle	Plateforme Individuelle Roulante	Chariot élévateur	Autre	Caractéristiques (nbre de marches)	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
25		1					3 marches					Cave
50	1						2 marches					Salle de relaxation

Recensement Matériel de levage – Administration et CMP Enfants

N°	Marche Pied	Escabeau	Echelle	Plateforme Individuelle Roulante	Chariot élévateur	Autre	Caractéristiques (nbre de marches)	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
43		1					5 marches					Local Informatique
25A		1					Tubesca 5 marches					Local ménage

Recensement Matériel de levage – SMR G

N°	Marche Pied	Escabeau	Echelle	Plateforme Individuelle Roulante	Chariot élévateur	Atre	Caractéristiques (nbre de marches)	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
6		X					Centaure 7 marches					Secrétariat médical
8		1					Escalux 5 marches					Secrétariat médical
5A		1					Tubesca 5 marches					RDC
28		1					5 marches					Local linge sale
40	1						Villard 2 marches					Local linge sale
40 bis	1						Villard 3 marches					
41	1						Villard 3 marches					
42	1						Promotal 2 marches					Consultation

Recensement Matériel de levage – Pavillon Henri Guidet

N°	Marche Pied	Escabeau	Echelle	Plateforme Individuelle Roulante	Chariot Elevateur	Autre	Caractéristiques (nbre de marches)	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
18 bis A			1				Tubesca 2x7 échelons					
25A		1					7 marches					Local ménage
43		1					5 marches					

Recensement Matériel de levage – SAAS

N°	Marche Pied	Escabeau	Echelle	Plateforme Individuelle Roulante	Chariot Elevateur	Autre	Caractéristiques (nbre de marches)	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
9		1					Centaure 5 marches					
60		1					Centaure 4 marches					
44		1					2 marches					

Garde-Corps

BATIMENT	*DESIGNATION*	*N° EQUIPEMENT*	*LOCALISATION*
EHPAD Lucien Langlet	Garde-Corps autoporté 285 ml	GC LULA1	Terrasse accès au R+1

Annexe 4 : LISTE INDICATIVE DES EQUIPEMENTS DE LEVAGE PAR BÂTIMENT – CENTRE HOSPITALIER DU TERNOIS

	Marche-pieds	Escabeau	Echelle	PIRL	Echafaudage	Transpalette manuel	Chariot élévateur	Hayon élévateur sur véhicule	Pont élévateur	Cric Hydraulique	Verin de fosse	Grue d'atelier	Palan
SSR/USLD/UHR/UVA/EHPAD Les Hortensias – Gauchin-Verloingt	1	10	1					1					
EHPAD L'Oasis – Saint-Pol-sur-Ternoise		6			1								
EHPAD Allart de Fourment / FDV La Pannerie - Frévent	2	6	2										
EHPAD Les Pommiers - Frévent	1	7	1					1					
UVA Les Oliviers - Frévent	1	2											
FAHV Les Châtaigniers - Frévent		1	1										
EHPAD Les Varennes – UVA L'Etincelle – Auxi-le-Château		8	3							1			
Total	**5**	**40**	**8**		**1**			**2**		**1**			

Recensement Matériel de levage – SSR/USLD/UHR/UVA/EHPAD Les Hortensias Gauchin-Verloingt

N°	Marche pied	Escabeau	Echelle	Plateforme Individuelle Roulante	Chariot élévateur	Autre	Caractéristiques (nbre de marches)	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
4.1		1					Tubesca 2 marches					Cuisine
4	1						Hailo 3 marches				2° Etage	
HOR01		1					Hailo 3 marches					Bureau Technique
HOR02		1					Tubesca 4 marches					UVA
HOR03		1					Tubesca 4 marches					UVA
HOR04		1					Tubesca 4 marches				2° Etage	
HOR05		1					Tubesca 4 marches				3° Etage	
HOR06		1					Tubesca 5 marches					SMR
HOR07		1					Tubesca 4 marches					UHR
AT02		1					Legallais 4 marches					
AT03		1					Techpro 4 marches					Atelier
722235-781			1				Prime 1x11 échelons					Bureau Technique
						1	Hayon élévateur DHOLLANDIA Type DHLM.10 S/N : 1306 2784 Capacité : 500kg	CY-920-FZ				

Recensement Matériel de levage – EHPAD L'Oasis Saint-Pol-sur-Ternoise

N°	Marche pied	Escabeau	Echelle	Plateforme Individuelle Roulante	Chariot élévateur	Autre	Caractéristiques (nbre de marches)	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
OA01		1					Hailo 3 marches				RDC	Bionettoyage
OA02		1					Legallais 6 marches				RDC	Local Hotellerie
OA03		1					Bizline 4 marches				1° Etage	Local Stock
OA04		1					Theard 3 marches					Atelier
OA05		1					Legallais 4 marches					Atelier
OA06		1					Techpro 3 marches				2° Etage	Bionettoyage
OA07						1	Echafaudage roulant COMABI Type : EFIX					

Recensement Matériel de levage – EHPAD Allart de Fourment / FDV La Pannerie Frévent

N°	Marche pied	Escabeau	Echelle	Plateforme Individuelle Roulante	Chariot élévateur	Autre	Caractéristiques (nbre de marches)	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
ADF1		1					Tubesca 4 marches				RDC	Local Hygiène
ADF4		1					Legallais 6 marches				1° Etage	Local Bionettoyage
ADF6	1						2 marches				1° Etage	Local Bionettoyage
ADF7			1				Alufort 2x9 échelons					Ascenseur
ADF8		1					Altrex 3 marches					Atelier
ADF10		1					Tubesca 5 marches					Atelier
ADF11	1						Scab 3 marches					Local SSI
ADF14			1				Prop Série 2x14 échelons				S/sol	
ADF15		1					Altrex 5 marches					Local SSI
PO09		1					Altrex 3 marches					Local SSI
4		1					3 marches					Local Bionettoyage
PAN1		1					3 marches					Salon des familles

Recensement Matériel de levage – EHPAD Les Pommiers Frévent

N°	Marche pied	Escabeau	Echelle	Plateforme Individuelle Roulante	Chariot élévateur	Autre	Caractéristiques (nbre de marches)	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
PO05		1					Legallais 5 marches				RDC	Local UVPHA
PO06		1					Altrex 7 marches					Atelier
PO08	1						3 marches				RDC	Local Bionettoyage
PO09		1					Altrex 3 marches					
PO10		1					Escalux 3 marches					Atelier
PO11		1					Escalux 3 marches				1° Etage	Local Bionettoyage
PO12		1					Altrex 3 marches					Atelier
PO14			1				2x7 échelons					
084/120		1					Techpro 3 marches				2° Etage	Local Bionettoyage
						1	Hayon élévateur DHOLLANDIA Type : DHLSP.07 S/N : 2105 1358 Capacité : 500 kg					

Recensement Matériel de levage – UVA Les Oliviers Frévent

N°	Marche pied	Escabeau	Echelle	Plateforme Individuelle Roulante	Chariot élévateur	Autre	Caractéristiques (nbre de marches)	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
60010814	1						Leifheit 2 marches					Local Hygiène
D804		1					Altrex 2 marches					Local Hygiène
OLI1		1					Hailo 3 marches					Local Hygiène

Recensement Matériel de levage – FAHV Les Châtaigniers Frévent

N°	Marche pied	Escabeau	Echelle	Plateforme Individuelle Roulante	Chariot élévateur	Autre	Caractéristiques (nbre de marches)	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
03120004				1			Tetris 2x2 marches					Local Service Technique
CH1		1					Altrex 3 marches					Local Service Technique

Recensement Matériel de levage – EHPAD Les Varennes / UVA La Pannerie Frévent

N°	Marche pied	Escabeau	Echelle	Plateforme Individuelle Roulante	Chariot élévateur	Autre	Caractéristiques (nbre de marches)	N° Equipement	Service	UF	Etage	Localisation
EHPAD9			1				Tubesca 2x7 échelons					Ascenseur
EHPAD1		1					Techpro 4 marches					Atelier
EHPAD2		1					Techpro 5 marches					Atelier
EHPAD4		1					Techpro 4 marches				2° Etage	Local Ménage
EHPAD5		1					Escalux 3 marches					
EHPAD6		1					Hailo 3 marches				2° Etage	Local Ménage
EHPAD8			1				Tubesca 2x16 échelons					Atelier
EHPAD8.1			1				Tubesca 3x8 échelons					Atelier
EHPAD11						1	Cric hydraulique 2000 kg					
EHPAD31		1					4 marches				1° Etage	Local Bionettoyage
EHPAD8.2		1					Leifheit 3 marches					Cuisine
UVA1		1					Hailo 3 marches				RDC	Local Hygiène

Garde-Corps

BATIMENT	*DESIGNATION*	*N° EQUIPEMENT*	*LOCALISATION*
EHPAD Les Hortensias	Garde-Corps autoporté 37 ml	GC HORT1	Terrasse trappe au R+3
EHPAD L'Oasis	Garde-Corps autoporté 26 ml	GC OAS2	Terrasse accès R+1

Annexe 5 : LISTE INDICATIVE DES APPAREILS ELEVATEURS – CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

N° C.H.A	Localisation	N° appareil	Marque	Type	Nbre de niveau	Charge (kg)	Nbre de personnes
HEMM1	Hébergement	CQT61	Thyssen	MM1	5&6	1600	21
HEMM2	Hébergement	CQT63	Thyssen	MM2	5&6	1600	21
HEMM3	Hébergement	CQT59	Thyssen	MM3	5&6	1600	21
HEMM4	Hébergement	CQT60	Thyssen	MM4	5&6	1600	21
HEMP4	Hébergement	CQT55	Thyssen	MP4	5	630	8
HEMP5	Hébergement	CQT48	Thyssen	MP5	5	630	8
HEMC1	Hébergement	CQT68	Thyssen	MC1	7	1600	21
HEMC2	Hébergement	CQT69	Thyssen	MC2	7	1600	21
HEMC3	Hébergement	CQT65	Thyssen	MC3	7	1600	21
HEMC4	Hébergement	CQT66	Thyssen	MC4	7	1600	21
PTMM5	Plateau Technique	CQT70	Thyssen	MM5	3	1600	21
PTMM6	Plateau Technique	CQT71	Thyssen	MM6	4	1600	21
PTMM7	Plateau Technique	CQT73	Thyssen	MM7	4	1600	21
PTMC5	Plateau Technique	CQT75	Thyssen	MC5	4	1600	21
PTMC6	Plateau Technique	CQT76	Thyssen	MC6	4	1600	21
PTMC9	Plateau Technique	CQT78	Thyssen	MC9	3(-1)	1250	16
PTMC7NS	Plateau Technique	DFL09	Thyssen	MC7	3(-1)	300	-
PTMC8NP	Plateau Technique	DFL10	Thyssen	MC8	3(-1)	300	-
HEMP1	Hall d'Accueil Principal	CQT31	Thyssen	MP1	5	1000	13
HEMP2	Hall d'Accueil Principal	CQT42	Thyssen	MP2	5	1000	13
HEMP3	Hall d'Accueil Principal	CQT44	Thyssen	MP3	5	1000	13
BHCSG	BH côté self gauche	D8084	Edoux Samain	MM	7	1000	13
BHCSD	BH côté self droite	D8085	Edoux Samain	MM	7	1000	13
BHCRG	BH côté Relais H gauche.	D8086	Edoux Samain	MM	7	1000	13

BHCRD	BH côté Relais H droite.	D8087	Edoux Samain	MM	7	1000	13
BSCCG	BS	D8088	Edoux Samain	MM	4	1000	13
BSCCD	BS	E 3175	C.G.A.M.	MP	4	300	4
BSVAG	BS Vaguemestre	JW687	Koné	MC	4	1600	21
CHURC	Espace Churchill	JW699	Soretex	MP	4	525	7
DUM	Espace Dumand	1ASR0	Otis	MP	3	630	8
WEISS	Louise Weiss	1BVD3	Otis	MP	3	630	8
MORG	Service Mortuaire	E 3178	C.G.A.M.	MM	3	1000	14
ALCOMC	Clinique Aloïse Corbaz Monte-charges Logistique	BQC00	Thyssen	MP	5	1000	-
ALCOMM	Clinique Aloïse Corbaz Monte Malades	BQC03	Thyssen	MM	5	1600	13
ALCOMV	Clinique Aloïse Corbaz Monte Visiteurs	BQC45	Thyssen	MP	4	1600	13
ALCOMCS	Clinique Aloïse Corbaz Monte-Charges Self	BQC46	Thyssen	MC	2	300	-
RPBAA	Résidence Les Longchamps	DSU30	Thyssen	MM	4	1600	21
RPBMOR	Résidence Les Longchamps	DSU31	Thyssen	MM	5(-1)	1600	21
RPBAG	Résidence Les Longchamps	EMT20	Thyssen	MM	5(-1)	1600	21
RPBAC	Résidence Les Longchamps	EQK44	Thyssen	MP	5(-1)	1250	16
RPBAD	Résidence Les Longchamps	EQK45	Thyssen	MP	5(-1)	630	8
BLANC	Blanchisserie	JW 722	Soretex	MC	2	300	-
CSPA	C.S.P.A. Roger Misès	JW725	Guinet	MM	2	1250	16
UPCMP	UPCF	GC266	Otis	MP	2	650	8
UPCMC	UPCF	GC267	Otis	MC	2	50	-
EHDAAD	EHPAD Le Clos de Dainville	FEU23	Thyssen	MM	4(-1)	1250	16
EHDAAG	EHPAD Le Clos de Dainville	FEU24	Thyssen	MM	4(-1)	1250	16

EHDASAM	EHPAD Le Clos de Dainville	FEU25	Thyssen	MM	4(-1)	1250	16
EHDALOG	EHPAD Le Clos de Dainville	FEU26	Thyssen	MM	4(-1)	1600	21
IHFS	IHFS	BNG76	Koné	MP	5	630	8
EHPBMVG	EHPAD Le Clos de Dainville	JW631	Soretex	MM	5	1600	21
EHPBMVD	EHPAD Le Clos de Dainville	JW723	Thyssen	MM	5	1600	21
EHPBMP	EHPAD Le Clos de Dainville	JW724	Thyssen	MP	5	630	8
ACHIC	CMP Achicourt	J8222	Otis	MP	5	450	6

Annexe 6 : LISTE INDICATIVE DES APPAREILS ELEVATEURS – CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME

N°CHB	Localisation	N° appareil	Marque	Type (MP/MM/MC)	Nbre de niveau	Charge (kg)	Nbre de personnes
FNW 73	EHPAD La Maison d'Augustine	1145	Guinet	MM	3	900	10
FNW 74	EHPAD La Maison d'Augustine	1144	Guinet	MM	3	900	10

FNW 76	EHPAD La Maison d'Augustine	AMB06298	Marco AB	MC	1	2000	_
FNW 72	SMR P	10604939	Koné	MP	3	630	8
FNW 75	SAAS	AMB02118	Thyssen	MP	3	1250	16
FNW 70	PHG	11136677	Koné	MP	4	1000	16
FNW 71	PHG	11136631	Koné	MM	4	1200	16
JAO27	EHPAD Lucien Langlet	43372437	Koné	MP	2	1275	17
JAO28	EHPAD Lucien Langlet	43372438	Koné	MP	2	1275	17

Annexe 7 : LISTE INDICATIVE DES APPAREILS ELEVATEURS – CENTRE HOSPITALIER DU TERNOIS

N°CHT	Localisation	N° appareil	Marque	Type (MP/MM/MC)	Nbre de niveau	Charge (kg)	Nbre de personnes
DAP34	SSR/USLD/UHR /UVA/EHPAD Les Hortensias – Gauchin-Verloingt	DAP34	Otis	MP	2	630	8
DAP43		1950	Otis	MP	2	1600	21
DAP50		45SDAP50	Otis	MP	5	1000	13
DAP52		DAP52	Otis	MP	5	1250	16
DAP39		07577N3	Otis	MC	2	300	_
RE373		45KRE373	Otis	MP	5	1000	13

EEK35		10284912	Schindler	MP	2	1600	21
CZK24	EHPAD L'Oasis – Saint Pol sur Ternoise	CKJZ24	Otis	MP	3	1250	16
DAP36		DAP36	Otis	MP	3	1600	21
DAP37		DAP37	Otis	MP	3	800	10
GU570	EHPAD Allart de Fourment – Frévent	GU570	Otis	MP	3	900	12
HG970	FDV La Pannerie – Frévent	45SHG970	Otis	MP	4	1250	16
EF420		45PEF420	Otis	MM	4	350	5
CK515		CK515	Otis	MC	2	630	5
EF422	EHPAD Les Pommiers - Frévent	EF422	Otis	MP	4	1250	16
EF423		EF423	Otis	MP	4	1250	16
EF424		EF424	Otis		2	300	
RP186	FAHV Les Châtaigniers – Frévent	45NRP186	Otis	MP	2	1275	
FIE12	EHPAD Les Varennes – Auxi-le-Château	FIE12	Otis	MP	3	1250	16
FIE13	EHPAD Les Varennes – Auxi-le-Château	FIE13	Otis	MP	3	1250	16

Annexe 8 : LISTE INDICATIVE DES EQUIPEMENTS SOUS PRESSION – CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Equipements Sous Pression

ESP N°	*DESIGNATION*	*CARACTERISTIQUES*	*LOCALISATION*
1	Cuve Tampon Compresseur d'air fixe PAUCHARD	PAUCHARD S/N : 1207509 V : 200 L PS : 11 bars PE : 15,8 bars Année : 2022	Espace Mécanique Dambrine
2	Cuve Tampon Compresseur d'air mobile JETCO	JETCO S/N : 317109 (20211001) V : 50 L PS : 10 bars PE : 15 bars Année : 2021	Espaces Verts Dambrine

3	Cuve Tampon Compresseur d'air fixe SICCTECH	SICCTECH S/N : 2201947135 V : 500 L PS : 11 bars PE : 15,6 bars Année : 2022	Local Technique ECS UPCF
4	Cuve Tampon Compresseur d'air fixe PAUCHARD	PAUCHARD S/N : 1280443 V : 500 L PS : 11 bars PE : 15,8 bars Année : 2023	Local Groupes de vide sous-sol Hébergement
5	Cuve Tampon Compresseur d'air CORDIVARI	CORDIVARI S/N : P80784 V : 1500 L PS : 10,67 bars PE : 15,26 bars Année : 2013	Chaufferie Blanchisserie Dainville
6	Cuve Tampon Compresseur d'air AIRCOM	AIRCOM S/N : 062086 V : 200 L PS : 11 bars PE : 16,5 bars Année : 2016	Local Groupes de vide sous-sol Hébergement
7	Cuve Tampon Compresseur d'air LACME	LACME S/N : 461.930 V : 40 L PS : 8 bars Année : 2024	Magasin Service Technique sous-sol Hébergement

Annexe 9 : LISTE INDICATIVE DES EQUIPEMENTS SOUS PRESSION – CENTRE HOSPITALIER DU TERNOIS

Equipements Sous Pression

ESP N°	*DESIGNATION*	*CARACTERISTIQUES*	*LOCALISATION*
1	Cuve Tampon compresseur d'air FJC	FJC S/N : 0035 V : 50 L PS : 10,5 Bars PE : 15,75 Bars Année : 2018	Garage Service Technique EHPAD Les Pommiers

Annexe 10 : LISTE INDICATIVE DES EQUIPEMENTS DE TRAVAIL – CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Equipements de Travail

N°	*DESIGNATION*	*CARATERISTIQUES*	*LOCALISATION*
1	Massicot	IDEAL 4850-95 S/N : 4850 9435	Reprographie

Annexe 11 : LISTE INDICATIVE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES – CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Désignation	Activités principales	SHON (en m²)	Catégorie ERP	Nombre de niveaux
Bâtiments site boulevard Besnier				
Bâtiment BH (Espace Artois)	Bureaux, consultations externes	13570	U2	R+5/R-2
Bâtiment BS (Espace Artois)	Laboratoire, CESU, Samu, Vestiaires Centralisés, Service Informatique, Vaguemestre, Scanner Churchill, IRM Gima.	7460	U2	R+2 / R-2
Médecine du Travail, CUMP, UMJ	Médecine du Travail, CUMP, UMJ, Ancien Garage SMUR.	783	U2	RDC
Galerie BH- BS	Galerie de liaison BH-BS.	644	-	R+2 / R-2
Bâtiment Dumand	EFS, Consultation Addictologie, Bureaux EOH.	1870	U5	R+2 / R-1
Bâtiment Louise Weiss	Consultation Santé Mentale Enfants Andrée Chedid, Consultation Santé Mentale Adultes Adèle Hugo.	1200	U5	R+2 / R-1
Bâtiment Churchill	Bureaux Services Social, Qualité, Nutrition, DIM, CSIP, UPER.	2660	W5	R+2 / R-1
Local Vélos	Garage à vélos sécurisé	29	-	RDC
Bâtiment Internat	Foyer Internes et Médecins – Bureaux Services Transport, Syndicats.	1390	-	R+1 / R-1
Service Intérieur	Vestiaires Service Déchets.	77	-	RDC
Salle de Conférence/Morgue	Salle de Conférence, Morgue.	770	L5	R-2/RDC

Galerie Internat	Galerie d'accès à l'internat	67	-	RDC
Local Centrale Groupes Electrogènes	Centrale Groupes Electrogènes de Secours	235	-	R-1
Reprographie	Reprographie, Jardin	270	-	RDC
Poste Livraison EDF	Poste de livraison EDF + TGBT 7 + Poste transformation 7	40	-	RDC
Galerie souterraines	Galerie de liaisons enterrées Artois-Dumand-Service Mortuaire	430	-	R-1
Station de relevage	Station de relevage des eaux usées	-	-	-
Plateforme Fluides Médicaux	Fluides Médicaux	-	-	-
Hall d'Accueil Principal	Hall d'Accueil Principal	2213	-	RDC
Bâtiment Hébergement	Hébergement, Hopale, Pneumologie, Cardiologie, Médecine Néonatale, Maternité, Chirurgie, Consultations, Bureaux, Urgences, Imagerie, Hôpital de Jour, Ateliers Service Technique, Biomédical, Bionettoyage, Magasins, Logistique, etc.	41700	U1	R+4 / R-1
Balnéothérapie	Balnéothérapie Fondation Hopale.	468	U1	RDC / R-1
Plateau technique	USC, Réanimation Adultes, USIC, Bloc Opératoire, Bloc Obstétrical, Bloc Endoscopie, Consultations Externes, SMUR, Pharmacie, Lingerie relais, Restauration relais.	17471	U1	R+2 / R-1
Clinique Aloïse Corbaz	Hébergement en Santé Mentale pour Adultes.	7457	U4	R+3 / R-1
Galerie de liaison entre bâtiment	Liaison HEB-PT-BH.	350	-	R+2 / R-1
Hélistation	Hangar.	180	-	RDC
	Bâtiments site avenue de l'hippodrome DAINVILLE			
Blanchisserie	Blanchisserie, lingerie.	2220	-	R+1

CSPA Roger Misès	Consultation et Hébergement en Santé Mentale pour Adolescents.	1739	U5	R+1
UPCF	Unité de Production Culinaire Froide.	1650	-	R+1 / R-1
Poste UPCF	Poste de livraison EDF UPCF / CSPA Roger Misès.	57	-	RDC
Logements V5	Logements de fonction (Parties Communes).	51	-	R+2/RDC
EHPAD Le Clos de Dainville	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.	8400	J3	R+2/RDJ
Résidence Les Longchamps	Long séjour, SSR.	14428	U3	R+3 / R-1
Poste HT - Résidence Les Longchamps	Poste de livraison EDF Les Longchamps / Blanchisserie.	11	-	-
	Bâtiments rue L'Abbé Lemire ARRAS			
EHPAD Pierre Bolle	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.	4555	U4	R+3 / R-1
	Bâtiments rue du 6 juin 1944 ARRAS			
Ancienne Maison de Retraite Pierre Bolle	761 m² occupées par France Terre d'Asile + 454 m² sous-sol locaux techniques.	1215	R5	R-1
Poste HT Pierre Bolle	Poste de Livraison HT Ancienne Maison de Retraite Pierre Bolle.	21	-	-
	Bâtiments 36 rue d'Achicourt ARRAS			
CMP Achicourt	Consultation de ville en Santé Mentale pour Adultes.	750	U5	R+3 / R-1
	Bâtiments rue de la gare VITRY EN ARTOIS			
CMP Vitry	Consultation de ville en Santé Mentale pour Enfants.	245	U5	RDC
	Bâtiments rue Dambrine			RDC
Archives	Archives Médicales	585	-	-
Archives	Archives Médicales	600	-	RDC
	6 Rue Emile Didier ARRAS			
IHFS	Institut Hospitalier de Formation en Santé.	3767	R3	R+2 / R-1

Annexe 12 : LISTE INDICATIVE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES – CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME

Désignation	Activités principales	SHON (en m²)	Catégorie ERP	Nombre de niveaux
Bâtiments site rue de la république				
SAAS	Hébergement en Santé Mentale, Médecine du Travail, Archives Médicales, Bureaux.	1436	J4	R-1 / R+1
SMR G	Soins Médicaux et de Réadaptation Gériatrique.	1120	U4	RDC
Pavillon Henri Guidet	Hébergement	4464	J4	R-1 / R+2
EHPAD La Maison d'Augustine	Hébergement	3124	J4	R-1 / R+1
EHPAD Lucien Langlet	Hébergement	5555	J4	R+1 / R-1
SMR P	Soins de Suite et Réadaptation Polyvalent	2006	U4	R-1 / R+1
Atelier Occupationnel – Maison Educative	Activités manuelles	135	J5	RDC
CMP Adultes	Consultation en Santé Mentale pour Adultes.	330	U5	R+2
Administration/CMP Enfants Françoise Dolto	Administration Générale, CMP Enfants Françoise Dolto du CHA (277m²)	1376	W5	R-1 / R+2
Loge/PEP62		10	U5	R-1 / R +1
Lingerie/Chaufferie/Pharmacie		690		R+1
Ateliers Services Techniques	Services techniques, Réserves.	494		RDC
Locaux déchets		21		RDC
Transfo/TGBT		10		RDC

Annexe 13 : LISTE INDICATIVE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES – CENTRE HOSPITALIER DU TERNOIS

Désignation	Activités principales	SHON (en m²)	Catégorie ERP	Nombre de niveaux
Bâtiments site de Gauchin-Verloingt				
SSR/USLD/UHR/UVA/EHPAD	SSR, USLD, UHR Aquarelle, UVA Carpé Diem, EHPAD Les Hortensias.	10488	U3	R+3/R-1
	Plateforme de répit.	360	U5	R+1/R-1
Bâtiments site de Saint-Pol-sur-Ternoise				
EHPAD L'Oasis	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.	3600	U4	R+2/R-1
Bâtiments site de Frévent				
EHPAD Allart de Fourment/ FDV La Pannerie	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et Foyer de Vie.	6388	U4	R+3/RDC
EHPAD Les Pommiers / UVA Les Oliviers	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et Unité de Vie Alzheimer.	5920	U4	R+2/R-1
FAHV Les Châtaigniers	Foyer d'Accueil pour Handicapés Vieillissants.	3504	J4	R+1/R-1
Bâtiments site d'Auxi-le-Château				
EHPAD Les Varennes / UVA L'Etincelle	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et Unité de Vie Alzheimer.	4547	U4	R+2/R-1

Annexe 14 : LISTE INDICATIVE DES INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE – CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

N°	*DESIGNATION*	*CARATERISTIQUES*	*LOCALISATION*
1	Paratonnerre 1 Hébergement	PDA HELITE Pulsar 60 µs	Hébergement
2	Paratonnerre 2 Hébergement	PDA HELITE Pulsar 60 µs	Hébergement
3	Paratonnerre BH	PDA (Démontée actuellement)	BH
4	Paratonnerre Corbaz	PDA PIORTECH	Clinique Aloise Corbaz
5	Paratonnerre Résidence Les Longchamps	PDA Type S4	Résidence les Longchamps
6	Paratonnerre Pierre Bolle	PDA	Ancienne Maison de Retraite Pierre Bolle

Annexe 15 : LISTE INDICATIVE DES INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE – CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME

N°	*DESIGNATION*	*CARATERISTIQUES*	*LOCALISATION*
1	Paratonnerre Chaufferie	PDA PREVECTRON-S3.40	Chaufferie
2	Paratonnerre Administration	PDA PREVECTRON-S6	Administration
3	Paratonnerre PHG	PDA PREVECTRON-S6	Pavillon Henri Guidet

Annexe 16 : LISTE INDICATIVE DES INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE – CENTRE HOSPITALIER DU TERNOIS

N°	*DESIGNATION*	*CARATERISTIQUES*	*LOCALISATION*
1	Paratonnerre SSR-USLD-UHR-UVA-EHPAD Les Hortensias	PDA	Gauchin-Verloingt
2	Paratonnerre EHPAD L'Oasis	PDA	Saint-Pol-sur-Ternoise
3	Paratonnerre FDV La Pannerie	PDA S6.60	Frévent
4	Paratonnerre EHPAD Les Pommiers	PDA	Frévent
5	Paratonnerre EHPAD Les Varennes	PDA	Auxi-le-Château

Annexe 17 : LISTE INDICATIVE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Equipements Sportifs

TYPE	*QUANTITE*	*LOCALISATION*
Combiné But Handball-paniers de Basketball NOUANSPORT Réf. 1338C	2	Cour CSPA Roger Misès

Annexe 18 : LISTE INDICATIVE DES RESERVOIRS ENTERRES – CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Réservoirs Enterrés

N°	*DESIGNATION*	*LOCALISATION*
1	Réservoir Kérozène Hélistation 20 m^3 + détecteur de fuites FUITALARME 16SC-SC.R	Hélistation

Annexe 19 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI PAR BÂTIMENT DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

SITE	BÂTIMENT	TYPE	CATEGORIE	DETAIL DE L'INSTALLATION	
				Catégorie/ Type	Marque
Site Principal (Boulevard Besnier)	Hébergement (Espace Vauban)	U	1	A	Siemens

62000 ARRAS	Plateau Technique (Espace Vauban)	U	1		
	BS (Espace Artois)	U	2		
	BH (Espace Artois)	U	2		
	Balnéothérapie Fondation Hopale	U	5	4	
	Clinique Aloïse Corbaz	U	3	A	Esser
	Churchill	W	5	4	Esser
	Dumand	U	5	4	Nugelec
	Louise Weiss	U	5	2b	Nugelec
	Service Mortuaire	L	5	4	Legrand
	Salle de conférence	L	5	4	Neutronic
Rue Dambrine 62000 ARRAS	Archives Dambrine	_	Code du travail	A	Chubb
Avenue de l'Hippodrome (Rue Whitstable) 62000 DAINVILLE	Résidence Les Longchamps	U	3	A	Siemens
	Blanchisserie	_	Code du Travail		
	CSPA (Centre de Soins Psychothérapiques pour Adolescents) Roger Misès	U	5	A	Esser
	Unité de Production Culinaire Froide (UPCF)	_	Code du travail	4	Nugelec
	EHPAD Le Clos de Dainville	J	3	A	DEF
6, Rue Emile Didier 62000 ARRAS	IHFS	R	3	B	Cerberus
Rue l'Abbé Lemire 62000 ARRAS	EHPAD Pierre Bolle	U	3	A	Esser
Rue du 06 juin 1944 62000 ARRAS	Ancienne Maison de Retraite Pierre Bolle	R	5	A	Chubb
Rue de Planquettes 62217 ACHICOURT	Archives Achicourt	ICPE	/	A	Esser
36, Rue d'Achicourt 62000 ARRAS	CMP (Centre Médico-Psychologique) Achicourt	U	5	A	Cerberus
144, Rue des Cheminots 62490 VITRY EN	CMP (Centre Médico-Psychologique) Vitry	U	5	4	Legrand

Annexe 20 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI HEBERGEMENT DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : SIEMENS

Type Désenfumage : Mécanique

Type : Alogrex / Sinteso

Désignation	*Type*	*Quantité*
SDI	Siemens FC2060	1
SMSI	Siemens STT20	1
Détecteur Optique	DO1131	1276
	FDO221	23
Détecteur Thermique	DT1131	15
Déclencheur Manuel	DM1131	101
Report d'Alarme	FT2011	31
CCF		185
PCF		200
Volet Désenfumage		264
Moteur Désenfumage		70
Coffret de Relayage		70
Module Déportés	Siemens MD20	5
Modules Electroniques	MEA20-48	195
Alimentation Electrique de Sécurité	48V 4A	9
Alimentation Electrique de Sécurité	24V 8A	1
Batterie 12V 12A		2
Batterie 12V 26A		2
Batterie 12V 17A		36
Batterie 12V 38A		2

Annexe 21 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI PLATEAU TECHNIQUE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : SIEMENS **Type : Algorex / Sinteso**

Type Désenfumage : Mécanique

Désignation	*Type*	*Quantité*
SDI	Siemens FC2060	1
SMSI	Siemens STT20	1
Détecteur Optique	DO1131	549
Détecteur Thermique	DT1131	6
Déclencheur Manuel	DM1131	39
Report d'Alarme	FT2011	9
CCF		189
PCF		60
Volet Désenfumage		73
Moteur Désenfumage		40
Coffret de Relayage		40
Module Déportés	Siemens MD20	2
Modules Electroniques	MEA20-48	110
Alimentation Electrique de Sécurité	48V 4A	2
Alimentation Electrique de Sécurité	24V 3A	1
Batterie 12V 12A		6
Batterie 12V 17A		8

Annexe 22 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI BH/BS DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : SIEMENS **Type : Algorex / Sinteso**

Type Désenfumage : Mécanique

Désignation	*Type*	*Quantité*
SDI Siemens	FC2060	1
SMSI Siemens	STT20	1
Détecteur Optique	DO1131	605
	FDO221	206
Détecteur Thermique	DT1131	9
	FDT221	7
Déclencheur Manuel	DM1131	68
Report d'Alarme	FT2011	9
Détecteur Linéaire	DL1191	2
CCF		91
PCF		32
Volet Désenfumage		25
Moteur Désenfumage		13
Coffret de Relayage		18
Module Déportés	Siemens MD20	1
Modules Electroniques	MEA20-48	35
Alimentation Electrique de Sécurité	48V 4A	1
Batterie 12V 12A		8

Annexe 23 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI BALNEOTHERAPIE FONDATION HOPALE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : URA

Type : Ura 2 boucles

Type Désenfumage : Sans

Désignation	*Type*	*Quantité*
Equipement d'Alarme type 4	Ura 2 boucles	1
Déclencheur Manuel	DM	3
Diffuseur Sonore		3
Flash		7

Annexe 24 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI BÂTIMENT CLINIQUE ALOISE CORBAZ DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : ESSER **Type : Flexes Control**

Type Désenfumage : Mécanique

Désignation	*Type*	*Quantité*
SDI	FX808397F	1

SMSI	CMSI 8000 783003	1
Détecteur Optique	802371.F	89
Détecteur Thermique	802375.F	258
Déclencheur Manuel	804973.FO	18
Détecteur de Chaleur Thermo	802271.F	4
Socle pour détecteur	805590	11
Report d'Alarme	785102.30	8
CCF		66
PCF		30
Volet Désenfumage		72
Moteur Désenfumage		20
Alimentation Electrique de Sécurité (AES) SLAT 56V 4A17Ah	80654F	1
Alarme Générale Sélective (AGS)	DAGS3000R	27
Diffuseur Sonore	80401F	10
Batterie SDI	12V 26Ah	2
Batterie CMSI	12V 38Ah	4
Batterie AES	12V 3Ah	4
Module Déporté Adressable 4L	783257.10	38
Indication d'Action étanche 12550	781814.FO	4
Indication d'Action	781814.FO	156

Annexe 25 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI ESPACE CHURCHILL DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : ESSER

Type : EA4 2B

Type Désenfumage : Sans

Désignation	*Type*	*Quantité*

SDI/CMSI	ESSER EA4 2B	1
Déclencheur Manuel	DM	1
Diffuseur Sonore	DSAF IQ8S-RB	10

Annexe 26 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI ESPACE DUMAND DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : NUGELEC **Type : Planète 2 boucles**

Type Désenfumage : Naturel

Désignation	*Type*	*Quantité*
Déclencheur Manuel	DM	10
Equipement d'alarme type 4	Planète 2 boucles	1

PCF		6
Alimentation Electrique de Sécurité (AES)	12V 2,3Ah	1
Batteries	12V 2,3Ah	2

Annexe 27 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI ESPACE LOUISE WEISS DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : NUGELEC **Type : 2B BAAS**

Type Désenfumage : Naturel

Désignation	*Type*	*Quantité*
Déclencheur Manuel	DM	6
PCF		8
Exutoire désenfumage		4

Equipement d’alarme type 2B	2B	1
Diffuseur Sonore	PSS-0089	9

Annexe 28 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI SERVICE MORTUAIRE DU CENTRE HOSPITALIER D’ARRAS

Marque : LEGRAND **Type : 405 51**

Type Désenfumage : Naturel

Désignation	*Type*	*Quantité*
BAAS	LEGRAND 405 51	1

Annexe 29 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI
SALLE DE CONFERENCE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : NEUTRONIC **Type : 4**

Type Désenfumage : Sans

Désignation	*Type*	*Quantité*
Equipement d'Alarme type 4	BAAS	1
Flash Lumineux		2

Annexe 30 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI ARCHIVES DAMBRINE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : CHUBB **Type : UTC.COM**

Type Désenfumage : Naturel

Désignation	*Type*	*Quantité*
SDI/SMSI CHUBB	UTC.COM	1
Détecteur Optique		30
Détecteur Thermovélocimétrique		5
Déclencheur Manuel		7
Diffuseur Sonore		5
Report d'Alarme		4
Batterie SDI	12V 4Ah	2

Annexe 31 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI RESIDENCE LES LONGCHAMPS DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : SIEMENS **Type : Sinteso**

Type Désenfumage : Mécanique

Désignation	*Type*	*Quantité*
SDI	Siemens FC2060	1
SMSI	Siemens STT20	1
Détecteur Optique	FDO221	560
Détecteur Thermique	FDT221	16
Déclencheur Manuel	FDM221	50
Report d'Alarme	FT2011	4
CCF		67

PCF		63
Volet Désenfumage		130
Moteur désenfumage		15
Coffret de Relayage		15
Module Déportés	Siemens MD20	2
Modules Electroniques	MEA20-48	85
Alimentation Electrique de sécurité 48V 4A		4
Batterie 12V 28Ah		2
AES SLAT Mercure avec 2 batteries 12V 7Ah	24V 4A MC SB Ref.700061152	1

Annexe 32 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI BLANCHISSERIE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : NUGELEC **Type : Planet**

Type Désenfumage : Sans

Désignation	*Type*	*Quantité*
Equipement d'Alarme type 4	Nugelec Planet	1
Déclencheur Manuel	DM	5
Diffuseur Sonore		9

Annexe 33 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI
CSPA ROGER MISES DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : ESSER **Type : Flexes Control**

Type Désenfumage : Naturel

Désignation	*Type*	*Quantité*
SDI	FX808397F	1
SMSI 8000	783003	1
Détecteur Optique de Fumée	802371.F	111
Détecteur de Chaleur Thermo	802271.F	1
Déclencheur Manuel	804973.FO	15
Indicateur d'Action	781814.FO	75
Report d'Alarme	785102.30	3
Alimentation Electrique de Sécurité SLAT 56V 4A 17Ah	80654F	1

Module déporté 4L	783257.10	3
Diffuseur Sonore	80401F	11
Diffuseur Lumineux	80453F	20
CCF		7
PCF		2
Volet de Désenfumage		8
Batterie AES	12V 24Ah	4
Batterie SDI	12V 17,2Ah	2
Batterie CMSI	12V 17,2Ah	2

Annexe 34 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI UPCF DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : NUGELEC **Type : 4 Catégorie B (2 boucles)**

Type Désenfumage : Naturel

Désignation	*Type*	*Quantité*
SSI		1
Déclencheur manuel		6
Diffuseur sonore		4

Annexe 35 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI
EHPAD LE CLOS DE DAINVILLE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : DEF

Type Désenfumage : Mécanique

Type : Forte S / Antarès 4

Désignation	*Type*	*Modèle*	*Quantité*
Centrale de détection incendie	CASSIOPEE FORTE-S	01TV103	1
Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie	ANTARES 4		1
Détecteurs Optique de Fumée	OAO		387
Détecteur Thermique de Fumée	OAT STAT		1
Détecteur Thermovélocymétrique	OAT VELO		1
Déclencheur Manuel	DMOA	01BG021	25
Indicateur d'Action	IA	02IA002	230
Diffuseur Sonore	AVS2000 SIP		2
Alarme Générale Sélective	AVAGS-ALT	00BO033	15
Report d'Alarme	ALPHA	01TV059	5
Modules	ED4L	01BO047	35

Modules	ED4R	01BO050	4
Commande de DAS pour porte coupe-feu.			25
Commande de DAS pour volets de désenfumage			83
Commande de DAS clapets coupe-feu			31
Commande de DAS moteurs de désenfumage			19
AES avec 2 batteries 12V 7Ah	SLAT 24V 6A C38 SB	700061895	1
AES avec 4 batteries 12V 7Ah	SLAT Mercure 48V 8A GC SB	700061166	1
AES avec 4 batteries 12V 40Ah	SLAT Mercure 48V 16A AEM1G SB	700061292	1

Annexe 36 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI IHFS DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : NUGELEC **Type :**

Type Désenfumage : Mécanique

Désignation	*Type*	*Quantité*
Centrale Incendie		1
Déclencheur Manuel		18
Volets de Désenfumage		8
Moteur de Désenfumage		3
PCF		5
Diffuseur Sonore		16
Report d'Alarme		1
Carte 6 relais		2
Alimentation Electrique de Sécurité NUGELEC	PAJ3407100 Ref.EAS-150C/7Ah	1
Batterie SDI et CMSI	12V 7Ah	4
Batterie AES	12V 7Ah	2

Annexe 37 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI
EHPAD PIERRE BOLLE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : ESSER **Type : Flexes Control**

Type Désenfumage : Mécanique

Désignation	*Type*	*Quantité*
SDI	FX808397F	1
CMSI 8000	783000	1
Détecteur Optique de Fumée OTblue	802375.F	41
Détecteur Optique de Fumée	802371.F	198
Détecteur de Chaleur Thermo	802271.F	1
Détecteur Multi Capteur	802371.F	5
Déclencheur Manuel	804973.FO	18
Indicateur d'Action	781814.F0	150
Report d'Alarme	785102.30	5
Diffuseur Sonore	IQ8S-RB	4
Diffuseur Lumineux	IQ8L-W	27
Alarme Générale Sélective	DAGS3000	20
Module Déporté 4L	783257.10	14
Alimentation électrique de sécurité SLAT 24V 16A 34Ah	80720F	1

CCF		1
PCF		14
Moteur de désenfumage		
Batterie SDI	12V 17,2Ah	4
Batterie AES	12V 65Ah	2

Annexe 38 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI ANCIENNE MAISON DE RETRAITE PIERRE BOLLE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS (EN PARTIE OCCUPEE PAR FTA)

Marque : CHUBB **Type : UTC.COM**

Type Désenfumage : Sans

Désignation	*Type*	*Quantité*
Centrale de détection		1
CMSI		1
Détecteur de fumée		90
Diffuseur Sonore		7
Déclencheur Manuel		6
Indicateur d'Action	IA2000	
Report d'Alarme	TR	1
PCF		3

Annexe 39 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI ARCHIVES ACHICOURT DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : ESSER **Type : ES Com**

Type Désenfumage : Naturel

Désignation	*Type*	*Quantité*
SDI/CMSI	ES Com	1
Détecteur Optique	IQ8	16
Détecteur Optique Linéaire	OSID	2
Déclencheur manuel		5
Diffuseur sonore	SONOS et NEXUS	1
Batterie	12V 24Ah	1

Annexe 40 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI CMP ACHICOURT DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : SIEMENS **Type : CS1115/STT10**

Type Désenfumage : Sans

Désignation	*Type*	*Quantité*
SDI	Cerberus CS1115	1
SMSI	Cerberus STT10	1
Détecteur Thermique	DT1131	1
Déclencheur Manuel	DM1131	6
PCF		
Diffuseur Sonore		
Report d'Alarme	TR110	4
Batterie SDI	12V 12Ah	2
Alimentation Electrique de Sécurité	24V 3A	1
Batterie AES	12V 12Ah	2

Annexe 41 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI CMP VITRY DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Marque : LEGRAND **Type : 405 51**

Type Désenfumage : Naturel

Désignation	*Type*	*Quantité*
Equipement d'Alarme type 4	LEGRAND 405 51	1

Annexe 42 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI PAR BÂTIMENT DU CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME

SITE	BÂTIMENT	TYPE	CATEGORIE	DETAIL DE L'INSTALLATION	
				Catégorie/ Type	Marque

55, Rue de la République 62453 BAPAUME	EHPAD La Maison d'Augustine	J	4	A/1	DEF
	Loge 2 – PEP62	U	5	4	Legrand
	SMR G	U	4	A/1	DEF
	SMR P	U	4	A/1	Esser
	SAAS	J	4	A/1	Siemens
	Atelier Occupationnel	U	5	4	Legrand
	Ateliers Service Technique	_	Code du Travail	4	Legrand
	Pavillon Henri Guidet	U	4	A/1	Siemens
	EHPAD Lucien Langlet	J	4	A/1	DEF
	CMP Adultes	U	5	4	Legrand
	Administration	W	5	A	Siemens

Annexe 43 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI EHPAD LA MAISON D'AUGUSTINE DU CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME

Marque : DEF **Type : Cassiopee**

Type de désenfumage : Mécanique

Désignation	*Type*	*Quantité*
Centralisateur de Mise en Sécurité	FORMMA 01TV 110	1
Tableau Répétiteur Alphanumérique	ULTRA+ 01TV059	4
Diffuseur Sonore	AVS 2000	7
Détecteur Thermique Interactif	ORION OAT 01 DT 081	1
Détecteur Optique de fumée Interactif	OAA 01 DT080	230
Boitier Déclencheur Manuel	DMOA01BG021A DMOCL 02BG010A	25
Indicateur d'Action étanche	IA02IA002 OU IA02IA003	137
Module Déporté	Antares IV	13
Avertisseur d'Alarme Général Sélective	AVAGS ALT 00B033	7
Batterie	12V 7AH / 12V 17 / 12V 24Ah / 12V 12Ah	8
Ventouse porte coupe-feu	12v	10
Coffret de relayage moteur		4
Alimentation	AES POWERLINE	2
Ventilateur de désenfumage		4
Porte Coupe-Feu		14
Exutoire de désenfumage		3
Volet de désenfumage		7
Ouvrant de façade		22
CCF Commun		25

Annexe 344 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI LOGE 2 – PEP62 DU CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME

Marque : Legrand **Type : 4**

Type Désenfumage : Sans

Désignation	*Type*	*Quantité*

Equipement d'Alarme type 4		1

Annexe 45 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI SMR G DU CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME

Marque : DEF

Type Désenfumage : Naturel

Type : Forte S

Désignation	*Type*	*Quantité*

Centralisateur de mise en sécurité	FORMA 01TV110	1
Batterie	12V 7AH a 12V 17AH (ECS+CMSI)	4
Détecteur Thermique Interactif	Orion oat 01 DT 081	2
Détecteur Optique de Fumée Interactif	OAA 01DT080	94
Indicateur d'Action		59
Tableau Répétiteur Alphanumérique	ALTRA+ 01TY059	1
Module Déporté	Antares IV	5
Porte Coupe-Feu		1

Annexe 46 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI SMR P DU CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME

Marque : Esser

Type : IQ8 Control M

Type Désenfumage : Mécanique

Désignation	*Type*	*Quantité*
SDI		1

CMSI	8000	1
Détecteur Optique de Fumée	IQ8UAD	94
Détecteur Thermovélocimétrique	IQ8UAD	1
Déclencheur Manuel	IQ8MCP	12
Tableau de report d'exploitation	REFLEX	1
Porte Coupe-Feu		9
Clapets Coupe-Feu		1
Non-Stop Ascenseur		2
Coffret de Relayage		7
Ouvrant de Façade		4
Volet de désenfumage		7
Diffuseur lumineux		6
Alarme Générale Sélective		4
Diffuseur sonore		3

Annexe 47 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI SAAS DU CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME

Marque : Siemens

Type : FC2030-ECS

Type Désenfumage : Mécanique

Désignation	*Type*	*Quantité*
SSI	FC2030-ECS	1
Batterie	12V 12Ah	2

Alimentation Electrique de Sécurité	48 V	1
Détecteur de fumée	DO 1131 A	81
Détecteur de chaleur	DT 1131A	1
Déclencheur Manuel d'alarme	DM 1131	7
Indicateur d'Action	DJ 1191	60
Sirène avec socle	48 V	2
Alarme Général Sélective	AGS 24/48	3
Tableau Répétiteur d'Exploitation		1
Porte Coupe-Feu		6
Commande de désenfumage manuel		3

Annexe 48 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI ATELIER OCCUPATIONNEL DU CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME

Marque : Legrand **Type : 4**

Type Désenfumage : Sans

Désignation	*Type*	*Quantité*
Equipement d'Alarme type 4		1

Annexe 49 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI ATELIERS SERVICE TECHNIQUE DU CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME

Marque : Legrand **Type : 4**

Type Désenfumage : Sans

Désignation	*Type*	*Quantité*
Equipement d'Alarme type 4		1

Annexe 50 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI BÂTIMENT PAVILLON HENRI GUIDET DU CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME

Marque : ESSER

Type :

Type de désenfumage : Mécanique

EN TRAVAUX

Désignation	*Type*	*Quantité*
Centrale		
Tiroir charge d'accu		
Convertisseur		
Tiroir d'asservissement		
Console de commande		

Batterie		
Tiroir de ligne analog		
Tiroir d’asservissement		
Bloc relais		
Détecteur de fumée		
Détecteur de chaleur		
Déclencheur Manuel d’alarme		
Indicateur d’Action		
Module électronique adressable		
Imprimante de protocole		
Cms		
Carte 1 ligne adressable		
Alarme Générale sélective		
Carte relais pour UGA		
Batterie		
Ventouse pour porte coupe feu		
Coffret de relayage ventilateur		
Ventilateur de désenfumage		
Alimentation électronique de sécurité		
Porte coupe-feu		

Annexe 51 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI BÂTIMENT EHPAD LUCIEN LANGLET DU CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME

Marque : DEF

Type : Forte 360

Type Désenfumage : Mécanique

Désignation	*Type*	*Quantité*
SDI	FORMMA-M 12U FORTE360-ANTARES4	1
CMSI	MG2B - CARTE 256 PTS LIG BOU FORTE	1
Platine 24 fonctions	USCA4	1
Coffret	AU848 (48-8 COFFRET)	1
Batterie	12V 17Ah	8
Carte Relais Programm	C20R	1
Module Déporté 4 adresses	ED4L	26
Télécommande	ETLT	414

Radiance sans socle	RCW	5
Socle 2,5 Gamme Radiance		5
Alarme Générale Sélective	AGS2000	28
Socle Universel AVS2000	SUA2000	28
SIP avec socle universel	AVS2000	1
Détecteur Optique Adressable Orion	OA-O	247
Détecteur Thermique Adressable Orion	OA-T	6
Socle EOLX		253
Indication d'Action	VEGA ORION 3 bornes	102
Kit DMOA		14
Alimentation Powerline	24V 4 Ah	1
Batterie	12V 7Ah	2
Tableau de report d'exploitation	ALTRA+	4
Outil de raccordement Socle EOLX		2

Annexe 52 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI CMP ADULTES DU CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME

Marque : Legrand **Type : 4**

Type Désenfumage : Sans

Désignation	*Type*	*Quantité*
Equipement d'Alarme type 4		1

Annexe 53 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME

Marque : Cerberus Siemens

Type : BC11

Type de désenfumage : Sans

Désignation	*Type*	*Quantité*
Equipement de contrôle et de signalisation		1
Détecteur de fumée	DO1104 A	1
Déclencheur Manuel d'alarme	DM 1101	8
Sirène avec socle	24V	7
Alimentation Electrique de Sécurité	24V	1
Batterie	12V 4Ah	2
Batterie	12V 12Ah	2

Annexe 54 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI PAR BÂTIMENT DU CENTRE HOSPITALIER DU TERNOIS

SITE	BÂTIMENT	TYPE	CATEGORIE	DETAIL DE L'INSTALLATION	
				Catégorie/Type	Marque
Rue d'Hesdin 62130 GAUCHN-VERLOINGT	SSR	U	3	A	Esser
	USLD				
	UHR Aquarelle				
	UVA Carpé Diem				
	EHPAD Les Hortensias				
	Plateforme de répit	U	5	4	Legrand
Rue des Procureurs 62130 SAINT-POL-SUR TERNOISE	EHPAD L'Oasis	U	4	A	Esser
2, rue de la Charité 62270 FREVENT	EHPAD Allart de Fourment	U	4	A	Chubb
	FDV La Pannerie				

Rue des Longues Haies 62270 FREVENT	EHPAD Les Pommiers	U	4	A	Esser
	UVA L'Olivier				
	FAHV Les Châtaigniers	U	4	A	UTI COM
Place de Verdun 62390 AUXI-LE-CHATEAU	EHPAD Les Varennes	U	4	A	DEF
	UVA L'Etincelle				

Annexe 55 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI SSR/USLD/UHR AQUARELLE/UVA CARPE DIEM/EHPAD LES HORTENSIAS DU CENTRE HOSPITALIER DU TERNOIS

Marque : ESSER **Type :**

Type Désenfumage : Mécanique

Désignation	*Type*	*Quantité*
SDI	FLEXES CONTROL	1
CMSI	8000	1
Détecteur Optique de Fumée		567
AES		2
Détecteur Multicritères		6
Détecteur Thermique		6
Indicateur d'Action		394
Déclencheur Manuel		44
Diffuseur Sonore		6
Alarme Générale Sélective		53
Diffuseur Lumineux		60
Module Déporté ED4L		36
Module Déporte ED2L		1
Coffret de relayage		5

Porte Coupe-Feu		39
DAC		17
DIC		2
Volet de désenfumage bas		56
Volet de désenfumage haut		21
Clapets Coupe-Feu		41
Arrêt Technique CTA		4
Arrêt Technique Déverrouillage Issues de Secours		12
Résistance de fin de ligne		10
Non-Stop-Ascenseur		21

Annexe 56 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI PLATEFORME DE REPIT DU CENTRE HOSPITALIER DU TERNOIS

Marque : Legrand **Type : 4**

Type Désenfumage : Sans

Désignation	*Type*	*Quantité*
Equipement d'Alarme type 4		1

Annexe 57 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI
EHPAD L'OASIS DU CENTRE HOSPITALIER DU TERNOIS

Marque : Esser

Type :

Type Désenfumage : Mécanique

Désignation	*Type*	*Quantité*
SDI	FLEXES CONTROL	1
CMSI	8000	1
AES		2
Détecteur Optique de Fumée		196
Détecteur Multicritères		2
Détecteur Linéaire Emetteur / Récepteur		2
Alimentation		2
Indicateur d'Action		124
Déclencheur Manuel		23
Organe Intermédiaire		2
Alarme Générale Sélective		20
Diffuseur Lumineux		25
Module Déporté 4L		20
Coffret de relayage		5
Porte Coupe-Feu		12
DAC		2
DIC		1
Moteur de désenfumage		5
Volet de désenfumage bas		20

Volet de désenfumage haut		14
Exutoire		2
Clapet Coupe-Feu		28
Arrêt Technique CTA		2
Arrêt Technique Déverrouillage des Issues de Secours		2
Non Stop Ascenseur		9

Annexe 58 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI EHPAD ALLART DE FOURMENT ET FDV LA PANNERIE DU CENTRE HOSPITALIER DU TERNOIS

Marque : Chubb

Type : Influence I

Type Désenfumage : Mécanique

Désignation	*Type*	*Quantité*
SSI	INFLUENCE I	1
AES	12V 17Ah	2
AES	12V 24Ah	4
Détecteur Optique de Fumée		278
Détecteur Thermovélocymétrique		7
Indicateur d'Action	IA2000	178
Déclencheur Manuel		40
Diffuseur Sonore		4
Alarme Générale Sélective		9
Coffret de relayage		5
Commande Tourelle Désenfumage		5

Commande Volet Désenfumage		44
Commande Clapet Coupe-Feu		9
Commande Porte Coupe-Feu		18
Commande Arret Vanne Gaz		1
Commande Coupure Technique Cuisine		1
Commande Non-Stop Ascenseur		8

Annexe 59 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI EHPAD LES POMMIERS ET UVA LES OLIVIERS DU CENTRE HOSPITALIER DU TERNOIS

Marque : Chubb

Type : UTI Com

Type Désenfumage : Mécanique

Désignation	*Type*	*Quantité*
UTI COM RACK SANS UGA		1
CMSI COM RACK NON EQUIPE CF		1
VARIATION 48V 225W		2
SATC 4 VOIES LON PT		1
SATC 8 VOIES LON PT		6
Détecteur Optique	I SCAN O OPTIQUE ADRESSE	299
Détecteur Thermovélocymétrique	I SCAN TV THERMOVELO ADRESSE	7
Socle ICC I SCAN		3
Indicateur d'Action	IA 2000	169
Indicateur d'Action Etanche	IA013 ETANCHE	2
Déclencheur Manuel	DM MCP5A-RP01SF-A207-01C	37
Boitier Report	BZ1L	5
LON REP EVAC		3
SIRENE CHORUS	S3NFS	2
Transmetteur Téléphonique		1
Commande Volet Désenfumage		45

Commande Moteur Désenfumage		6
Commande Porte Coupe Feu		30
Commande Non-Stop Ascenseur		8
Commande Issue de Secours		2
Commande Arrêt Ventilation		1
Commande BAES		1

Annexe 60 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI BÂTIMENT FAHV LES CHATAIGNIERS DU CENTRE HOSPITALIER DU TERNOIS

Marque : Chubb

Type : UTI Com

Type Désenfumage : Mécanique

Désignation	*Type*	*Quantité*
SDI		1
CMSI		1
VARIATION 48V 225W		1
SATC 4 VOIES LON LPT		7
SATC 8 VOIES LON LPT		2
Détecteur Optique	I SCAN O OPTIQUE ADRESSE	191
Détecteur Thermovélocymétrique	I SCAN TV THERMOVELO ADRESSE	4
Indicateur d'Action	IA 2000	40
Déclencheur Manuel	DM MCP5A-RP01SF-A207-01C	10
Boitier Report	BZ1L	21
PSS-0089 SONOS DC SOCLE HAUT		2
PSS-0079 SONOS DLDC SOCLE BAS		9
LON REP EVAC		3
Commande Volet Désenfumage		31
Commande Exutoire Désenfumage		7
Commande Velux Désenfumage		6
Commande Clapet Coupe-Feu		8
Commande Porte Coupe-Feu		10
Commande Non-Stop Ascenseur		2

Commande Arrêt Ventilation		1
Commande Arrêt Sono		1
Commande Remise en lumiere		1
Commande BAES		1

Annexe 61 : LISTE INDICATIVE DU MATERIEL SSI BÂTIMENTS EHPAD LES VARENNES/ UVA L'ETINCELLE DU CENTRE HOSPITALIER DU TERNOIS

Marque : DEF Cassiopé

Type : Forte S

Type Désenfumage : Mécanique

Désignation	*Type*	*Quantité*
SDI	DEF CASSIOPE FORTE S	1
CMSI	DEF ANTARES IV	1
Module déporté CMSI		16
Alimentation Electrique de Sécurité		1
Détecteur Optique Adressable		212
Indicateur d'Action		135
Déclencheur Manuel Adressable		22
Diffuseur Sonore		2
Report d'Alarme Générale Sélective		3
Commande Volet Désenfumage		24
Commande coffret CO2 pour exutoire désenfumage		6
Commande Clapet Coupe-Feu		18
Commande Porte Coupe-Feu		8
Commande Arrêt Ventilation		1
Commande Non-Stop Ascenseur		6

Annexe 62 : PROCEDURE INTERVENANT EXTERIEUR SUR LES SITES DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

1/ OBJET

Programmer et accompagner les prestations des intervenants extérieurs lors d'une sollicitation sur tous les sites du CHA.
S'assurer que la prestation est réalisée correctement et en fonction des besoins exprimés suivant la réglementation.
Finaliser la prestation en signant la fiche d'intervention avec la réalisation d'un archivage soigné.

2/ EXPLICATION

Le but de cette procédure étant de faire appliquer une démarche commune au sein du service technique pour tous les techniciens et intervenants extérieurs lors contrôles périodiques.

3/ DEMARCHE

Le technicien CHA **L'intervenant**	Le technicien CHA accompagne le prestataire au PC Sécurité, celui-ci remplit le « registre des sociétés » afin d'enregistrer sa présence. Il se munit d'un badge d'identification délivré par le PC Sécurité. Il se munit également de ses équipements de protection ou de matériels en fonction de la nature de sa
Le technicien CHA **L'agent de sécurité CHA** **L'intervenant**	Le technicien CHA/Agent de sécurité CHA accompagne le prestataire pour se rendre dans les différents locaux afin d'exécuter sa mission.
Le technicien CHA **L'agent de sécurité CHA** **Le responsable CHA** **L'intervenant**	La fin de visite, sera **obligatoirement** vérifiée par le responsable du suivi du marché Dans tous les cas, aucune prestation ne sera réceptionnée sans le nom et la signature du responsable CHA sur le bon d'intervention après sa vérification. **Toute personne non habilitée (personne autre qu'un agent de sécurité ou du service technique) ne sera en droit de signer le bon d'intervention.**
Le technicien CHA **L'intervenant**	Fin d'intervention, le technicien CHA accompagne l'intervenant auprès du responsable sécurité pour : - remise des bons d'interventions, - signature des registres de sécurité.
Le technicien CHA **L'intervenant**	Le technicien CHA accompagne l'intervenant au PC Sécurité pour : - renseignements, - signature du registre des sociétés, - remise du badge d'identification.
Le technicien CHA **L'intervenant**	Le technicien CHA effectue une copie du bon d'intervention et l'intègre dans le dossier de suivi de l'équipement ou de l'installation (dossier de suivi s'il existe).

4/ CONCLUSION

Toutes prestations de visites réalisées entre les agents du service technique avec un prestataire feront l'objet de l'application de cette procédure. **Dans le cas contraire, le prestataire pourra se voir appliquer des pénalités de non-respect de la procédure d'intervention.**
De plus, la prestation sera considérée comme non terminée et demandera une seconde visite de contrôle pour validation et paiement.

Annexe 63 : PROCEDURE INTERVENANT EXTERIEUR SUR LE SITE DU CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME

1/ OBJET

Programmer et accompagner les prestations des intervenants extérieurs lors d'une sollicitation sur le site du CHB.
S'assurer que la prestation est réalisée correctement et en fonction des besoins exprimés suivant la réglementation.

Finaliser la prestation en signant la fiche d'intervention avec la réalisation d'un archivage soigné.

2/ EXPLICATION

Le but de cette procédure étant de faire appliquer une démarche commune au sein du service technique pour tous les techniciens et intervenants extérieurs lors contrôles périodiques.

3/ DEMARCHE

Le technicien CHB L'intervenant	Le prestataire se rend au secrétariat du bâtiment administratif et contacte le technicien CHB. Celui-ci remplit le « registre des sociétés » afin d'enregistrer sa présence. Il se munit de ses équipements de protection ou de matériels en fonction de la nature de sa prestation.
Le technicien CHB L'intervenant	Le technicien CHB accompagne le prestataire pour se rendre dans les différents locaux afin d'exécuter sa mission.
Le technicien CHB L'intervenant	La fin de visite, sera **obligatoirement** vérifiée par le technicien CHB. Dans tous les cas, aucune prestation ne sera réceptionnée sans le nom et la signature du technicien CHB sur le bon d'intervention après sa vérification**. Toute personne non habilitée (personne autre qu'un agent du service technique) ne sera en droit de signer le bon d'intervention**.
Le technicien CHB L'intervenant	Fin d'intervention, le technicien CHB accompagne l'intervenant au bâtiment administratif pour : - fourniture des bons d'interventions, - signature des registres de sécurité, - signature du registre des sociétés.
Le technicien CHB L'intervenant	Le technicien CHB effectue une copie du bon d'intervention et l'intègre dans le dossier de suivi de l'équipement ou de l'installation (dossier de suivi s'il existe).

4/ CONCLUSION

Toutes prestations de visites réalisées entre les agents du service technique avec un prestataire feront l'objet de l'application de cette procédure. **Dans le cas contraire, le prestataire pourra se voir appliquer des pénalités de non-respect de la procédure d'intervention.**
De plus, la prestation sera considérée comme non terminée et demandera une seconde visite de contrôle pour validation et paiement.

Annexe 64 : PROCEDURE INTERVENANT EXTERIEUR SUR LES SITES DU CENTRE HOSPITALIER DU TERNOIS

1/ OBJET

Programmer et accompagner les prestations des intervenants extérieurs lors d'une sollicitation sur le site du CHT.
S'assurer que la prestation est réalisée correctement et en fonction des besoins exprimés suivant la réglementation.
Finaliser la prestation en signant la fiche d'intervention avec la réalisation d'un archivage soigné.

2/ EXPLICATION

Le but de cette procédure étant de faire appliquer une démarche commune au sein du service technique pour tous les techniciens et intervenants extérieurs lors contrôles périodiques.

3/ DEMARCHE

L'intervenant	Le prestataire se présente au représentant de chaque établissement afin de signaler sa présence.

L'intervenant	Le technicien se verra remettre les éventuelles clés lui permettant d'accéder à chaque local.
L'intervenant	Dans tous les cas, aucune prestation ne sera réceptionnée sans le nom et la signature du représentant CHT sur le bon d'intervention**. Toute personne non habilitée par le CH du ternois ne sera en droit de signer le bon d'intervention**.
L'intervenant	Fin d'intervention, le technicien intervenant contactera le représentant de chaque bâtiment pour : - fourniture des bons d'interventions, - signature des registres de sécurité, - signature du registre des sociétés. - Restitution des clés

4/ CONCLUSION

Toutes prestations de visites réalisées entre l'intervenant et le représentant feront l'objet de l'application de cette procédure. **Dans le cas contraire, le prestataire pourra se voir appliquer des pénalités de non-respect de la procédure d'intervention.**
De plus, la prestation sera considérée comme non terminée et demandera une seconde visite de contrôle pour validation et paiement.